RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021

apcars

Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale

Sommaire

I 1 I Rapport moral

I 3 I L'essentiel de l'APCARS

I 4 I Organigramme de l'APCARS

I 5 I Faits marquants 2021

I 6 I Focus 2021

I 8 I Au cœur de la justice

- I 9 I Enquêtes au pénal
- I 13 I Contrôles judiciaires socio-éducatif
- I 16 I Stages de sensibilisation / responsabilisation

I 20 I Auprès des publics à (ré)insérer

- I 20 I Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- I 26 I Points d'accès au droit en détention (Bouches-du-Rhône)
- I 28 I Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA

I 32 I Aux côtés des victimes : Bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Créteil (service France Victimes 94)

I 36 I Entre auteurs et victimes : la justice restaurative

I 39 I Bilan financier

I 46 I Remerciements

CHIFFRES CLÉS

164 professionnels

Interventions dans 6 tribunaux judiciaires : Paris, Créteil, Bobigny, Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion)

35 365 personnes rencontrées

Budget annuel : 8 562 k€

RAPPORT MORAL

Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, ayant encore affecté l'organisation du travail, et par un fort renouvellement de nos équipes, l'année 2021, sous l'impulsion de notre nouvelle directrice, *Samantha Enderlin*, arrivée en septembre 2020, aura été marquée par des étapes décisives de consolidation et de renforcement de notre association dans ses nouvelles pratiques de travail résultant des évolutions institutionnelles, législatives et des politiques publiques édictées ces dernières années, dans son organisation rendue plus efficace - tout en préservant l'esprit associatif et dans l'avancée cruciale en terme de revalorisation des tarifications des enquêtes sociales rapides (ESR).

Concernant les **justiciables**, les enquêtes sociales rapides dans les juridictions de Paris, Bobigny, Créteil et Marseille (23289 enquêtes en 2021 contre 17336 en 2020) comprennent désormais des préconisations en vue d'un aménagement des peines pour répondre aux objectifs de la *loi de programmation et de réforme pour la justice* (LPJ du 23 mars 2019) qui, dans son volet pénal, renforce l'aménagement des peines. De plus, la loi pour la confiance dans la justice (du 22 décembre 2021), au-delà des comparutions immédiates, a étendu le recours des ESR à toutes les convocations par procès-verbal (CPV), avec ou sans CJ, en plus des comparutions avec reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Les ESR permettent d'éclairer la question du choix de la peine et de son aménagement, grâce notamment au partenariat renforcé avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Les ESR ont donc fortement augmenté en volume sur 2021. Les ESR contiennent également désormais des éléments concernant la faisabilité du prononcé du bracelet anti-rapprochement.

À noter aussi à Marseille, l'association a signé une convention de partenariat et de consortium avec Médecins du Monde au terme de laquelle les ESR peuvent orienter vers un dispositif ad hoc les personnes souffrant de troubles psychiatriques, identifiées par les services de l'APCARS comme éligibles à ce dispositif d'Alternative à l'Incarcération par le Logement et le Suivi Intensif (AILSI).
Les enquêtes de personnalité (EP) dans les juridictions de Paris, Bobigny, Créteil, Marseille et La Réunion principalement ont été stables en 2021 à 834.

Par ailleurs, la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales (impulsée par le Grenelle des violences conjugales) est dorénavant une priorité au sein du bureau d'**aide aux victimes** (BAV) de Créteil et des services de contrôle judiciaire (CJ, renforcé par un suivi psychologique individuel) du tribunal de Créteil et de Marseille, et dans le cadre des stages de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales dans ces deux ressorts. Nos pratiques se déploient en partenariat avec les centres régionaux de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), d'Ile de France et des Bouches-du-Rhône.
Au BAV de Créteil, nous avons accueilli 6721 victimes en 2021. Nous avons aussi développé au sein de nos Centres d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), à Paris et à Marseille, le dispositif de décohabitation pour les auteurs présumés de violences conjugales (APVC pour Paris), en attente de jugement, avec là aussi des suivis renforcés (suivis individuels, groupes de paroles, etc.).

Dans nos services d'Île-de-France et de Marseille, l'augmentation de la prise en compte des violences conjugales a entraîné un fort rebond des mesures de contrôles judiciaires socio-éducatifs des conjoints violents dans l'attente de leur procès, ainsi que des dispositifs d'information et de sensibilisation des victimes pour le BAV de Créteil et le service Justice de Marseille. Nous avons réalisé 785 CJSE en 2021 dans ces deux ressorts (contre 761 en 2020). Nous avons également réalisé 19 CJ à La Réunion).

La fusion de nos deux CHRS parisiens est dorénavant pleinement opérationnelle. Elle permet la prise en charge de **personnes placées sous-main de justice** (placements extérieurs, placement sous surveillance électronique, permissionnaires, personnes en sursis probatoire ou en libération conditionnelle, en attente de jugement avec le dispositif APVC) ou **sortants de prison**, en adéquation avec *la politique du logement d'abord*, privilégiant l'accès au logement, sans prérequis d'insertion, grâce à un accompagnement individualisé multidisciplinaire avec l'action en équipe de nos travailleurs sociaux, de notre chargée d'insertion par l'hébergement et le logement, de notre conseillère en insertion professionnelle, de nos psychologues et d'une permanence juridique. À Paris et à Marseille, la migration de l'hébergement en chambres hôtel

vers des studios, studettes ou chambres équipées (auprès de résidences et bailleurs sociaux ou foyers de travailleurs) est désormais réalisée. Nous conservons cependant un volet de chambres d'hôtels en diffus pour assurer un accueil d'urgence ou inconditionnel pour des publics justice plus fragiles ou marginalisés. Nous avons accueilli 327 personnes dans nos CHRS en 2021.

Enfin, l'APCARS, prenant en charge à la fois des **auteurs** et des **victimes d'infractions**, et en vertu d'un décret de fin 2020 visant à étendre la justice restaurative à tous les stades de la procédure pénale, nous a amené à relancer le dispositif de justice restaurative (JR) qui vise à réduire la récidive en faisant prendre conscience aux auteurs des conséquences de leurs actes et aux victimes de se reconstruire. L'accent est mis sur une étroite collaboration avec différents services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour des mesures de médiation restaurative et lors d'interventions dans les stages de citoyenneté. Nous entamons aussi une expérimentation des mesures concernant les actes d'inceste à travers des conférences et médiations restauratives.

La multiplication des nouvelles mesures relatives aux violences conjugales et à la justice restaurative entrainent désormais la nécessité d'un renforcement des liens entre les services de l'APCARS (CHRS, ESR et CJ, JR et BAV, CJ et BAV, etc.) et avec nos partenaires judiciaires et sociaux (SPIP, PJJ, CPCA, secteur du soin et de la santé, etc.).

En termes d'organisation et de gouvernance, nous avons vécu avec regret le départ à la retraite de notre directeur des services, *Pascal Souriau*, pilier indiscutable de l'APCARS depuis plus de 35 ans et à qui l'association doit tant, mais qui a rejoint le Comité Exécutif de l'association, en même temps que *Sophie Gelly*, ancienne salariée de l'APCARS chargée de la formation et de la communication. Par ailleurs, nous nous réjouissons d'avoir accueilli une autre administratrice, *Geneviève Maillet*, qui a été la première bâtonnière de Marseille.

L'année 2021 a été marquée par de profondes **modifications organisationnelles** avec l'arrivée d'une nouvelle directrice à la tête du CHRS Belleville et d'une RRH (début 2022). La nomination de nouveaux chefs de services, la nomination ou le renforcement des référentes dans nos trois services ESR en Île-de-France et d'une coordinatrice au sein de notre BAV de Créteil a permis, non seulement une responsabilisation accrue des cadres intermédiaires et le renforcement continu de notre professionnalisme, mais également une clarification des interlocuteurs de l'APCARS auprès de nos prescripteurs et une meilleure organisation de la formation rendue nécessaire par le taux de rotation élevé des effectifs (plus du tiers) du fait de salaires peu attractifs dans la profession (déterminés par les conventions collectives).
À La Réunion, nous avons travaillé pour bien aligner les méthodes de travail sur celles de la métropole, tandis qu'au siège, nous avons créé un poste en charge de la gestion des moyens généraux et décidé de réinternaliser la paie avec la promotion au statut de cadre d'une personne de l'équipe comptabilité.

Enfin, l'APCARS ne peut que se féliciter de la **revalorisation de la tarification des ESR** intervenue en décembre 2021. Cette revalorisation, dont la dernière remontait à 2004, et qui concerne les ESR dans toutes les procédures, est essentielle pour notre association avec les nouvelles missions qui lui sont imparties et qui nécessitent plus de temps d'investigation. Elle est liée au fait que des nouveaux objectifs sont attribués aux ESR parce que le ministère a été à l'écoute des observations de la cour d'appel et de notre fédération Citoyens et Justice (C&J) - auxquelles l'APCARS a pris toute sa part.

Sur le plan financier, l'APCARS a continué de renforcer sa **consolidation financière** entamée déjà depuis deux ans. L'APCARS bénéficie aussi de la diversité de ses recettes qui reflète son activité multiple, tant dans le domaine du présentiel que dans le domaine du postsentiel, et qui se composent à hauteur de 43% du pôle social (CHRS et RSA), de 45% du pôle judiciaire (enquêtes ESR et EP et du CJ) et de 12% du pôle aide aux victimes, justice restaurative, points d'accès aux droits, MJD et les nombreux stages violences conjugales, citoyenneté, sensibilisation aux usages des stupéfiants et aux achats d'actes sexuels. Même si la participation des usagers et publics justice atteint 3%, le recours aux financements privés reste malheureusement marginal avec seulement deux projets lancés en 2021, un projet avec la Fondation de France (pour ressouder les liens familiaux et sociaux des publics CHRS sur Paris) et un avec les fondations *Association Qualitel et Bruneau* (pour l'accompagnement au logement des publics CHRS à Marseille), en plus du programme marseillais AILSI et du programme Coup de pouce (Fondation du Crédit agricole) également pour le CHRS Belleville.

Le **taux de rotation** très élevé **des effectifs** en 2021 a été à la fois une crainte et une opportunité. Une crainte car il a fallu former rapidement de jeunes recrues, souvent jeunes diplômées, ou procéder rapidement à des recrutements de personnes confirmées. Mais aussi une opportunité car notre nouvelle organisation a pu faire face en décentralisant la formation sur les services et en apportant du sang neuf, y compris sur les formations les plus compliquées concernant les EP.
En effet, même si les conditions salariales ne sont pas toujours à la hauteur des espérances, et si les conditions de travail en enquêtes sociales rapides posent problème dans certaines juridictions, nos nouvelles recrues sont sensibles et motivées par l'**esprit associatif de l'APCARS,** et par l'**approche à la fois très professionnelle et bienveillante** dans l'exercice de nos missions.

Notre volonté est de nous adapter avec agilité et détermination, le plus possible, aux évolutions des politiques pénales et sociales, dans le cadre de notre projet associatif. Nous le faisons avec nos valeurs et la richesse de nos ressources humaines, en collaboration avec nos prescripteurs de la justice et nos partenaires sociaux. Et nous n'avons de cesse d'améliorer nos dispositifs et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques, tout en approfondissant et renforçant les structures existantes. Cette dynamique associative est la marque de l'APCARS et du secteur socio-judiciaire, reconnue par nos prescripteurs et nos partenaires, que nous désirons ardemment faire prévaloir et renforcer pour les années à venir.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

L'ESSENTIEL DE L'APCARS

PARIS

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Paris)
9 004 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Paris)
311 enquêtes déposées

STAGES DE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS
Paris
138 stagiaires

STAGES POUR AUTEURS D'ACHAT D'ACTES SEXUELS
Paris
164 stagiaires

CHRS BELLEVILLE
75019
253 personnes accompagnées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Paris)
13 reçus

VAL-DE-MARNE

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Créteil)
3 550 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Créteil)
92 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Créteil)
519 contrôles reçus

STAGES DE RESPONSABILISATION POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
(TJ de Créteil)
237 stagiaires

STAGES DE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS
(TJ de Créteil)
0 stagiaire
Stages transférés sur Paris

AIDE AUX VICTIMES
(TJ de Créteil/UMJ/MJD)
6 721 victimes reçues

JUSTICE RESTAURATIVE
3 adultes
sur dispositif restauratif extra-judiciaire
3 personnes dont 2 mineurs
sur dispositif médiation
28 personnes
dans le cadre de stages de citoyenneté

SEINE-SAINT-DENIS

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de de Bobigny)
6 953 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Bobigny)
233 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Bobigny)
1 contrôle reçu

LA RÉUNION

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre)
94 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre
21 contrôles reçus)

BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Marseille)
3 782 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Marseille)
104 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Marseille)
594 contrôles reçus

STAGES DE CITOYENNETÉ
(TJ de Marseille)
123 stagiaires

STAGES DE RESPONSABILISATION POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
(TJ de Marseille)
60 stagiaires

GROUPES DE PAROLES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES
(TJ de Marseille)
178 bénéficiaires

CHRS ATHÈNES
(13006)
74 personnes accompagnées

POINTS D'ACCÈS AU DROIT
(5 établissements pénitentiaires)
1 243 entretiens

LIEU D'ACCUEIL RSA
(Marseille)
714 personnes suivies

RELAIS RSA
(Les Baumettes et Luynes)
155 personnes suivies

ORGANIGRAMME

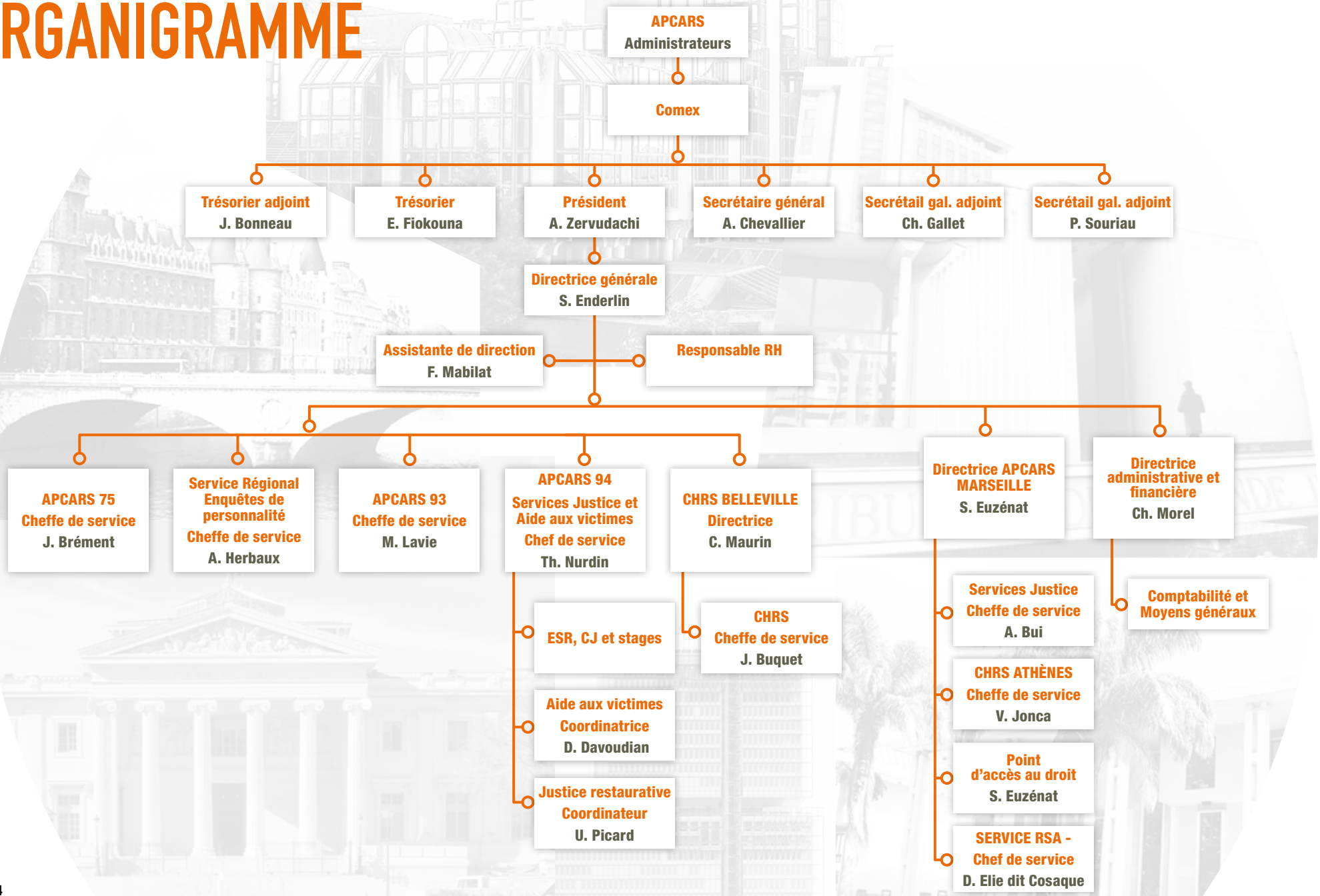

FAITS MARQUANTS 2021

JANVIER

- Paris : Retour d'expérience après 1 an de la convention ESR et bilan à 6 mois de la plateforme téléphonique sur les ESR en COPJ
- Créteil : Rencontre avec M. MACHI, doyen des JLD, pour des orientations vers les stages de responsabilisation aux violences conjugales et sexistes
- Bobigny : Rencontre avec le SPIP 93 concernant les ESR
- Paris : Nouvelle directrice au CHRS Belleville, Mme Cécile Maurin et évaluation de la fusion des CHRS Verlan et Safran
- Marseille : Renfort du lieu d'accueil RSA dans le cadre du Plan pauvreté (1 poste supplémentaire) et création de 2 postes d'agents d'accueil en MJD
- Marseille : Convention signée avec le CSAPA ANPAA / Addictions France (auteurs de violences conjugales notamment)
- Marseille : Groupe de paroles au CHRS à destination des auteurs de violences conjugales

Février

- Direction : Création du poste « Chargé/e des moyens généraux »
- Paris : ESR 75 / SREP : Participation à la formation continue des magistrats (ENM)
- Créteil : Rencontre avec Mme BECCUAU, procureure de la République
- Marseille : Rencontre DG, directrice APCARS Marseille, Président du tribunal judiciaire et procureur de la République près le TJ
- Créteil : Réunion annuelle avec la MDPAAD et les associations d'aide aux victimes.

Mars

- Bobigny, Paris : Création d'un poste de coordinatrice dans le service ESR 93 et ESR 75 (Mme Mallory LAVIE, Mme Julie BREMENT)
- Bobigny : Réunion avec la procureure de la République, le siège et le SPIP (bilan sur ESR)
- Marseille : signature du protocole Auteurs/ victimes de violences conjugales par la juridiction
- Paris, Créteil, Marseille : auditions par l'Inspection générale des services judiciaires sur les ESR

Avril

- Créteil : Création du poste de coordinatrice au Bureau d'Aide aux Victimes et recrutement de Mme Diane DAVOUDIAN
- Marseille : Convention de partenariat signée avec le CPCA En Chemin
- Direction : Approbation des comptes par les CAC et l'AG

Mai

- Marseille : Signature du protocole BAR – Participation annuelle aux copil TGD/BAR
- Justice restaurative : Intervention dans les stages de citoyenneté (DTPJJ 94).

Juin

- Administrateurs : Réélection des membres du comex.
- Direction : Départ en retraite du directeur des services, Pascal SOURIAU
- Marseille : Rencontre avec le Directeur de l'Administration pénitentiaire, sur les PAD
- Justice restaurative : Intervention dans les stages de citoyenneté organisés par la DTPJJ92

Juillet

- Paris : Rencontre des équipes du CHRS Belleville et des enquêtes sociales rapides de Paris
- Créteil : Visite de Mme la Préfète à la permanence BAV en centre commercial
- Bobigny : Rencontre sur les conditions d'intervention au dépôt
- Paris : Obtention par le CHRS Belleville du financement de la Fondation de France pour le projet « Carte Blanche ».
- Marseille : Première COMVIF
- Justice restaurative : Réunion avec le SPIP de Paris, l'IFJR et PAV sur la question des violences conjugales

Août

- Paris : Départ à la retraite d'Agnès Aupetit, adjointe de la cheffe de service du SREP

Septembre

- Bobigny, Paris : Evolution des postes de coordinatrices aux ESR 75 et 93 en chefs de service.
- Paris : Lancement de l'évaluation interne du CHRS Belleville.
- Marseille : Convention avec le parquet sur les stages de lutte contre les achats d'actes sexuels

Octobre

- Administrateurs : Election de P. SOURIAU, S. GELLY, anciens salariés
- Créteil : Première cellule opérationnelle de suivi des situations de violences conjugales
- Bobigny : Signature d'une convention pour la mise en place d'un protocole BAR
- Marseille : Evaluation externe du CHRS Athènes

Novembre

- Créteil : Convention entre la juridiction, la Préfecture et l'hôpital Henri Mondor pour une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales.
- Créteil : Rencontre avec le Président de juridiction
- Marseille : Copil PAD/CDAD/TJ

Décembre

- Administrateurs : élections de Mme MAILLET (ancienne Bâtonnière de Marseille), de P. SOURIAU au poste de secrétaire général adjoint.
- Bobigny : Mise en place d'un groupe de travail sur les difficultés rencontrées au dépôt
- Marseille : Remise des prix aux lauréats à Paris par le Fonds de dotation Association Qualitel
- Marseille : Sélection au programme ACTICE
- Siège : Modification des statuts.

L'année 2021 a vu la poursuite et la mise en œuvre de projets et orientations décidés en 2020, dans plusieurs domaines transversaux au sein de l'APCARS : réorganisation des services (qui se terminera en 2022), renforcement des actions relatives à la violence conjugale, de la formation à destination des équipes et par nos salariés. Les échanges avec le CSE ont aussi permis d'identifier des priorités complémentaires à celles de la direction.

PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES

L'APCARS a poursuivi l'approfondissement de ses missions et le développement de nouvelles actions, comme le renforcement des partenariats dans ce champ. L'exemple des services Justice de l'APCARS Marseille est, à ce titre, parlant.

Suite au féminicide survenu à Mérignac le 4 mai 2021, qui avait mis en lumière les risques et les conséquences d'une mauvaise communication entre les services concernés par les poursuites et la prise en charge des affaires de violences conjugales, le gouvernement avait diligenté une mission d'inspection, qui a abouti à l'élaboration de douze recommandations dont celle de transformer le Comité de Pilotage Téléphone Grave Danger/ Bracelet anti-rapprochement en « une véritable instance de suivi des auteurs et victimes de violences conjugales graves ».

Le tribunal judiciaire de Marseille et son COPIL TGD se sont saisis de cette recommandation et ont créé une nouvelle instance, la Commission Violences Intrafamiliales (COMVIF) qui complète le COPIL TGD, par une commission restreinte très opérationnelle. Elle se réunit tous les 2 mois et est composée de représentants du parquet, de la police nationale, de la gendarmerie, du SPIP et de l'association d'aide aux victimes. L'APCARS y est représentée en tant qu'acteur incontournable de la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans la phase présentencielle, mais aussi, aujourd'hui, dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

Dans cette COMVIF, sont discutées des situations individuelles précises pouvant être signalées par chacun des intervenants. Cela permet de mettre en vigilance tous les acteurs concernés, notamment en cas de nouveaux faits, mais aussi de faire en sorte que les informations relatives à une situation très sensible ne soient pas perdues au fil de la chaîne pénale. Par exemple nous avons signalé qu'une succession de faits concernant les mêmes auteur et victime avait été traitée comme des affaires indépendantes, ne permettant pas au juge de prendre conscience de la gravité de la situation, et transmettre au SPIP les menaces proférées par un auteur à sa compagne quant à l'issue du procès, permettant qu'une attention particulière soit accordée à ce moment charnière entre le pré et le post-sentenciel.

REFONTE DE L'ORGANISATION DES SERVICES

Trois priorités avaient été mises en avant dès la fin de l'année 2020 : renforcer l'organisation des services ESR en Ile-de-France, du Bureau d'aide aux victimes et de la direction. Ainsi, les 2 référentes des services ESR 75 et 93 sont devenues coordinatrices, puis cheffes de service (créations de poste). De même, le poste de coordinatrice du BAV a été créé et attribué à une juriste du BAV.

Au niveau de la direction, un poste de chargée de moyens généraux et comptabilité fournisseurs a été créé, afin de décharger le comptable de cette mission. Enfin, suite au constat d'un coût très élevé de la prestation paie et d'erreurs récurrentes, ce en dépit de changement de prestataires, la décision a été prise de procéder à l'internalisation de la paie, pour début 2022. La direction de l'APCARS reste néanmoins sous dotée en fonction support (RRH, communication, etc.) par rapport aux associations de même importance.

FORMATION À ET PAR L'APCARS

Le plan de formation interne à l'APCARS a été développé, avec la volonté que certaines formations soient suivies par les nouveaux arrivants (sensibilisation à la justice pénale par ex.), par les chefs de service (formation encadrement), ou par un service entier, ou pour remplir des obligations légales (sauveteur secouriste du travail). Ce plan a été soumis au CSE et enrichi par leurs remarques. Outre ce plan de formation, des partenaires réalisent parfois des formations à destination des salariés de l'APCARS. C'est ainsi que la brigade des stupéfiants de Paris a accueilli tout au long de l'année l'ensemble des équipes des services d'enquêtes sociales rapides et d'enquêtes de personnalité à raison d'une séance par mois pour 5 enquêteurs. Tous ont loué la richesse de cette transmission – législation, vue d'ensemble des produits psychoactifs, représentation dans la société, – et particulièrement apprécié la pédagogie et le professionnalisme des formateurs.

En sens inverse, les professionnels de l'APCARS interviennent parfois dans des formations. Tout d'abord, l'APCARS a été associée à la création et la mise en œuvre du DU Violences et santé, à Paris 8. Les salariés de l'APCARS ont assuré 4 séminaires : l'aide aux victimes, introduction à la criminologie, prise en charge socio-judiciaire des auteurs de violences, justice restaurative.

A titre d'exemple également, le SREP et désormais le service ESR75 interviennent, via leurs chefs de service, à l'ENM Paris au sein d'un module consacré à « l'audience correctionnelle au cœur de la chaîne pénale ». L'intervention porte sur les missions d'enquêtes, les évolutions légales ces dernières années, la LPJ, le travail sur les pratiques, l'évolution du formulaire puis très concrètement, sur les évolutions dans les pratiques des enquêteurs en termes d'organisation, de contenu et de partenariat.

DIALOGUE SOCIAL : CSE

Le CSE, composé pour les salariés de 5 titulaires et 3 suppléants, s'est réuni à 13 reprises, dont 1 seulement en présentiel, en raison des restrictions sanitaires et de l'éloignement des membres du CSE (Marseille et Ile de France). Les chantiers, comme les questions des salariés, sont nombreux et la direction n'a pas pu malheureusement apporter de réponses à tous les points soulevés, étant en sous-effectifs, et souhaite pouvoir le faire en 2022. La direction est heureuse de constater le dynamisme et l'investissement de toutes et tous.

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des enquêtes sociales rapides (ESR) (dans le cadre des procédures pénales accélérées et des enquêtes de personnalité (EP) (affaires correctionnelles complexes et affaires criminelles). Les ESR sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne et de faisabilité de l'octroi d'une alternative à l'incarcération ou d'un aménagement de peine, tandis que les EP visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée : les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clé de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

ENQUÊTES AU PÉNAL

AU CŒUR DE LA JUSTICE

Enquêtes sociales rapides

Suite à la LPJ du 23 mars 2019, la loi du 22 décembre 2021 a étendu le caractère obligatoire des ESR aux procédures de convocation par procès-verbal.

Toujours suite à la LPJ, une nouvelle trame ESR avait été élaborée. L'année 2021 a été l'occasion de retour d'expériences concernant cette nouvelle trame ESR et les partenariats mis en œuvre en 2020 encouragés par la LPJ. Des réunions régulières avec l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale (à Paris), et avec les équipes d'enquêteurs, ont permis de s'ajuster aux nouvelles attentes.

Du fait de l'objectif complémentaire donné à l'ESR concernant l'aménagement des peines ab initio, les parquets nous ont demandé de réaliser des ESR, en plus du cadre légal et obligatoire, dans le cadre de procédures pour lesquelles l'ESR est facultative, en fonction des problématiques pénales locales, qui diffèrent selon les juridictions.

Aujourd'hui, magistrats du siège et du parquet s'accordent sur une demande d'intervention de plus en plus large en enquête sociale rapide, afin que des éléments de personnalité soient présents dans tous les dossiers.

L'augmentation du nombre d'ESR, comme l'évolution de leur contenu, a nécessité d'importants efforts de recrutement et de formation de nouveaux intervenants, qui se sont poursuivis en 2021. Ces efforts de recrutement ont été facilités par la nomination de cheffes de service dans chacun des services d'ESR. Toutefois, nous faisons face à des difficultés de recrutement pour avoir une équipe de salariés en nombre suffisant, particulièrement sur Bobigny.

UN CONTENU DE L'ESR MODIFIÉ

La LPJ nous a amenés à renforcer nos connaissances sur les peines, les aménagements de peine ab initio, la possibilité de peines de stages, etc. La formation continue des enquêteurs sociaux a largement contribué au rendu d'enquêtes complètes et de qualité, outil indispensable à l'individualisation de la peine et aux aménagements de peine ab initio.

Dans l'ensemble des juridictions, il a été demandé aux services ESR d'ajouter, selon des modalités variables, des éléments visant à favoriser la décision de la juridiction pour le prononcé d'un bracelet anti-rapprochement.

AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DES ESR

Après une mobilisation importante et continue, depuis plusieurs années, de notre Fédération Citoyens et Justice, à laquelle s'est alliée l'APCARS via son directeur des services, la tarification des ESR a été notablement augmentée, afin de correspondre à la réalité du temps passé à la réalisation des ESR et à sa taxation.

RÉORGANISATION DES SERVICES ESR 93 ET ESR 75

Une réorganisation des services ESR a été prévue début 2021, en deux étapes. Tout d'abord, concernant Paris et Bobigny, reconnaitre le travail de coordination exercé par les référentes ESR, en les nommant cadres et coordinatrices. Ensuite, dans un deuxième temps, nommer ces coordinatrices cheffes de service.

>>>

En 2021

23 289

TOTAL ESR rendues aux tribunaux judiciaires (contre 17 336 en 2020)

CRISE SANITAIRE

L'année 2021 a également été marquée par la crise du COVID. Les expérimentations du premier confinement au TJ de Paris ont été adoptées de manière pérenne sur l'année 2021 : envoi des ESR de manière totalement dématérialisée, réalisation d'une partie des enquêtes par téléphone avec la mise à disposition par le parquet de deux téléphones portables, mise en place d'hygiaphones dans tous les boxes d'entretien et de distributeurs de gel hydroalcoolique. Un retour à la normale est à espérer pour 2022, mais ne pourra se faire que progressivement.

A Marseille et Bobigny, dans le respect des gestes barrières, et la pose de plexiglas, les enquêtes ont repris normalement depuis la fin du premier confinement.

SÉCURITÉ EN ENTRETIEN

Une note a été diffusée par la direction concernant la gestion d'entretiens difficiles et le soutien pouvant être apporté par l'APCARS face à ces situations suite, notamment, à une augmentation du nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques.

Des initiatives locales ont également été menées. Ainsi, une collaboration étroite a pu être mise en place avec les forces de l'ordre du TJ de Paris afin d'assurer la sécurité des entretiens menés par les enquêteurs sociaux au dépôt de police et au parquet. Un travail de sensibilisation aux missions de l'APCARS est fait auprès de tous les agents de police arrivants et des réunions régulières sont organisées avec leur commandement.

2021 : ESR rendues aux tribunaux judiciaires

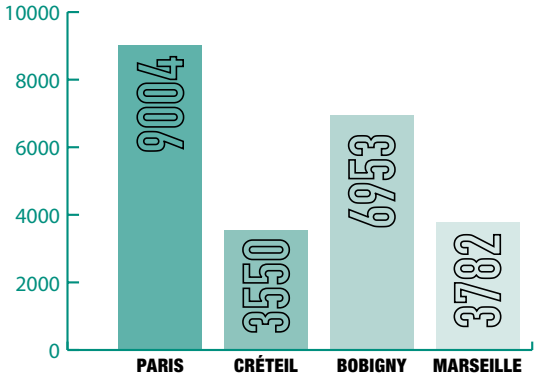

Anaïs, enquêtrice sociale au tribunal judiciaire de Bobigny

Après un certain nombre d'heures passées en garde à vue, et avant la présentation devant les magistrats, la personne déférée se voit proposer un entretien en vue de réaliser une enquête sociale rapide. Cette rencontre est à envisager sous l'angle d'un temps d'échange où la personne déférée est entendue en dehors des faits qui lui sont reprochés, où elle a l'opportunité de se raconter et de livrer ce qu'elle souhaite de son parcours. Elle peut également refuser cet entretien tout comme elle peut choisir ce qu'elle dévoile. Un travail de confirmation et de recherche d'éléments complémentaires est par la suite effectué afin d'enrichir notre écrit.
Le rapport, établi avec neutralité, offre l'opportunité aux magistrats de prendre connaissance de la situation personnelle et socio-professionnelle des déférés, ainsi que des problématiques spécifiques les concernant, nous permettant d'établir des préconisations. Ainsi, les juges peuvent prendre connaissance de ces éléments afin d'envisager les orientations nécessaires et/ou aménagements de peine lors de leur prise de décision.

Enquêtes de personnalité (EP)

L'APCARS en effectue principalement auprès des TJ de Paris, Créteil, Bobigny (service régional d'enquête de personnalité - SREP), Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion).

A Marseille, comme en Ile de France, l'année 2020 avait été marquée par une augmentation du nombre d'EP demandées, l'année 2021 enregistre un petit ralentissement de l'activité compensé par nos autres missions. En revanche, notre service de La Réunion a connu une hausse de 40 % par rapport à 2020.

TYPES D'INFRACTIONS

Les EP concernent majoritairement des affaires criminelles. Ainsi, en IDF, en 2021 75 % des enquêtes ordonnées concernent des crimes (principalement des homicides et tentatives : 26 % et des viols : 33 % (le reste étant des trafics de stupéfiants). Les EP correctionnelles concernent principalement des infractions contre les biens (17 %) et des trafics de stupéfiants (58 %). A La Réunion, 96 % des EP ordonnées concernent des procédures criminelles viol : 63 %, homicide : 24 %, vol aggravé : 11 % et autre délit : 2 %).
A Marseille, 88 % des enquêtes demandées le sont dans le cadre des affaires criminelles : 42 % portent sur des homicides volontaires, 30 % sur des viols, 12 % sur des vols et 16% sur d'autres types de crimes et notamment des trafics de stupéfiants relevant de la criminalité organisée. Dans les affaires correctionnelles, nous avons été mandatés majoritairement pour des homicides et des blessures involontaires (40 %) et des violences volontaires (17 %).

DÉLAI DE RÉALISATION DES ENQUÊTES

Le magistrat fixe le délai dans lequel l'enquête doit être rendue. En IDF, pour plus de 59 % des EP, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 36 %, entre 4 et 6 mois. A Marseille, pour 63 %, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 30 % entre 4 et 6 mois. A la Réunion, il a été fixé pour toutes les EP entre 2 et 4 mois.

CITATION AUX ASSISSES

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises. A Paris, les citations aux assises ont connu une progression, passant de 144 en 2019 à 179 en 2020 et 191 en 2021. A la Réunion, les enquêtrices ont été citées à 19 reprises.
A Marseille, en 2021, le nombre est resté stable avec 42 témoignages, contre 40 en 2020.

ENQUÊTES VICTIMES

Les enquêtes de personnalité peuvent concerner des victimes. Le recours aux enquêtes victimes est variable selon les juridictions : à La Réunion, 7 enquêtes concernent des victimes, en Ile de France, 32 (viols et homicides) et à Marseille, aucune n'a été demandée.

ACTIVITÉ DU SREP (ILE DE FRANCE)

Le nombre d'ordonnances reçues (635 en 2021) a été en baisse de 10 %, baisse principalement observée à Paris (59 ordonnances).

>>>

En 2021

680

TOTAL EP déposées (contre 701 en 2020)

Bobigny et Créteil restent stables. Certaines désignations proviennent directement de la cour d'assises, quelques semaines avant l'ouverture du procès, soit sur demande particulière d'une des parties, soit parce que le mis en examen avait refusé l'enquête durant le temps de l'instruction. Ces enquêtes sont prises en charge en urgence. Le service ne les refuse jamais, grâce à l'investissement de ses salariés.

598 enquêtes ont été rendues en 2021 contre 519 en 2020 (plus 15 %), hausse qui s'explique par une politique active de recrutement et de formation tout au long de l'année. L'équipe compte en fin d'année 27 enquêteurs (9 ETP). Le service a poursuivi son ouverture vers des formations initiales plus variées, avec un intérêt commun pour l'Autre, le sens du service public et le partage des valeurs associatives.

Le ralentissement de l'activité pendant les périodes de confinement nécessite de poursuivre, toujours, en 2022 un recrutement actif et de prêter attention à l'épuisement professionnel chez certains dû au contexte particulier et aux conditions de travail dégradées et parfois anxiogènes dans certaines maisons d'arrêt, comme à l'ampleur du travail et aux délais de réalisation.

Nous avons la chance de conserver des enquêtrices expérimentées et attachées au service depuis de longues années qui ont à cœur de transmettre et partager leur expérience, en toute humilité. C'est ainsi toujours un renouvellement sur un vrai socle de stabilité. Enfin, cette année a vu le départ à la retraite d'Agnès Aupetit, précieuse adjointe à la cheffe de service depuis plus de 20 ans, qui a su passer le relais.

M. Th. FUSINA, Président de cour d'assises, cour d'appel de Paris

Permettez-moi de vous remercier pour la qualité des services que vous offrez en matière d'enquêtes de personnalité. Pour ma part j'organise régulièrement mes audiences de cour d'assises en débutant par l'audition des enquêteurs de personnalité au titre des premiers témoins entendus. Je me suis toujours félicité du sérieux et de la profondeur de leurs dépositions lorsqu'ils émanent de votre service. Ils participent de l'exemplarité de la procédure criminelle et contribuent largement à son efficience.

2021 : EP déposées

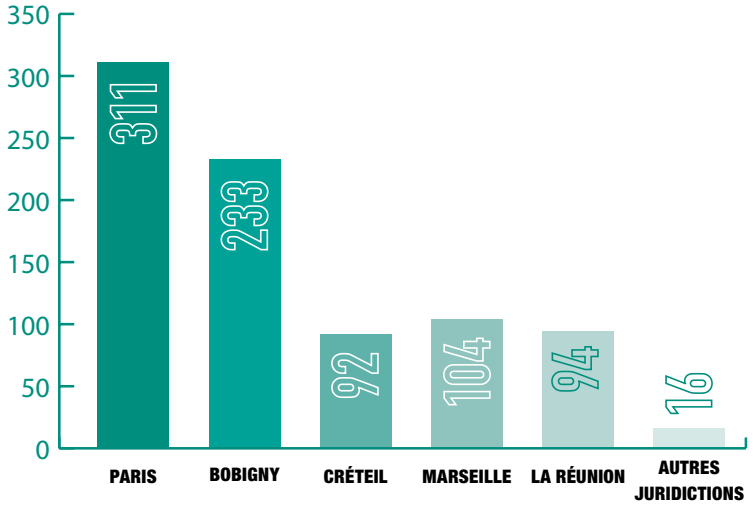

2021 : Citations aux assises

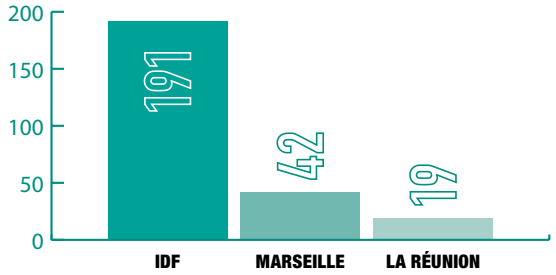

AU CŒUR DE LA JUSTICE

CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS

Le contrôle judiciaire (CJ) est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue, qui astreint la personne à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. La mesure de CJ concerne deux volets : le respect des obligations fixées et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé, visant à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion de la personne.

A Créteil, en 2021, les CJ achevés étaient à 70 % en matière de violences conjugales (mesures correctionnelles orientées par le JLD). Les CJ ont été majoritairement prononcés par des juges des libertés et de la détention (72 %) et par des juges d'instruction (26 %). 50% des mesures ont duré de 3 à 6 mois et 14 % moins de 3 mois. L'augmentation constatée en 2020 relative aux mesures de violences conjugales s'est maintenue tout au long de l'année 2021, les mesures du Grenelle sur la lutte contre les violences conjugales (novembre 2019) continuant de produire leurs effets au sein d'une juridiction pilote en la matière. Un renforcement conséquent des effectifs a été mis en œuvre tout au long de l'année afin de continuer de répondre aux sollicitations de la juridiction tout en assurant la bonne continuité des mesures toujours en cours. Ces nouveaux aménagements ont dû prendre place dans un contexte de travaux et de déménagements réguliers au sein du tribunal. La permanence tenue par une psycho-criminologue, créée à la fin de l'année 2020, a été maintenue jusqu'au dernier trimestre 2021 afin de continuer d'assurer une première prise en charge psychologique des auteurs de violences conjugales.

A La Réunion, 19 mesures CJ ont été achevées. Les CJ achevés étaient à 84 % en matière correctionnelle (majoritairement : infraction à la législation aux produits stupéfiants) et à 16 % en matière criminelle (exclusivement des justiciables poursuivis pour des faits de viol).
A La Réunion, nous avons été saisis équitablement tant par les magistrats d'instruction que par les juges des Libertés et de la Détention. 11 % des CJ ont duré moins de trois mois, 21 % entre six mois et un an et 68 % ont duré d'un à trois ans. En 2021, l'APCARS Réunion a bénéficié d'une subvention de la préfecture afin d'héberger en urgence des personnes faisant l'objet d'une décohabitation du domicile conjugale, dans l'attente de leur trouver une solution de logement plus pérenne et afin qu'ils ne regagnent pas le domicile conjugal.

>>>

En 2021

1 148

TOTAL CJ reçus (contre 1 096 en 2020)

En 2021

808

TOTAL CJ achevés (contre 811 en 2020)

A Paris, le service CJ existe depuis 2016. Il doit son existence au fait que les juges d'instruction sollicitent l'APCARS dans le cadre des enquêtes de personnalité et trouvent logique de s'adresser à la même association pour la prise en charge des mesures de CJ. Le service n'a pas été développé du fait de la présence d'autres opérateurs.

A Marseille, l'activité a connu une nette augmentation pour les CJ courts passant de 358 ordonnances de placement sous contrôle judiciaire reçues en 2020 à 497 ordonnances en 2021. La tendance a aussi été à la hausse concernant les CJ longs passant de 76 mandatements en 2020 à 100 en 2021.
Les placements sous contrôle judiciaire court concernent toujours à plus de 50% des affaires de violences conjugales et nous sommes aujourd'hui un partenaire clairement identifié par le tribunal et le SPIP dans ce secteur (cf. FOCUS).
En contrôle judiciaire long dans le cadre d'instruction, les infractions sont plus variées et nous accompagnons tant des majeurs que des mineurs (mineurs au moment des faits mais aussi mineurs au moment du placement sous contrôle judiciaire).

2021 : CJ reçus

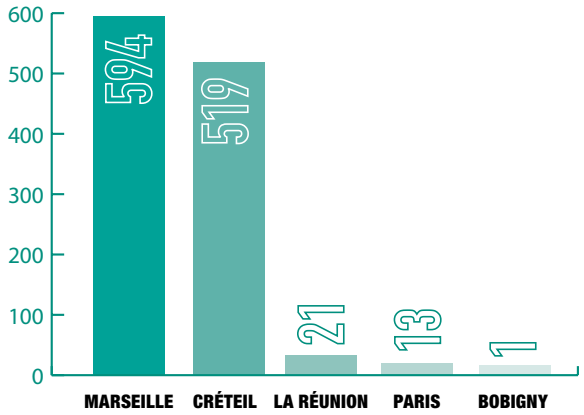

2021 : CJ achevés

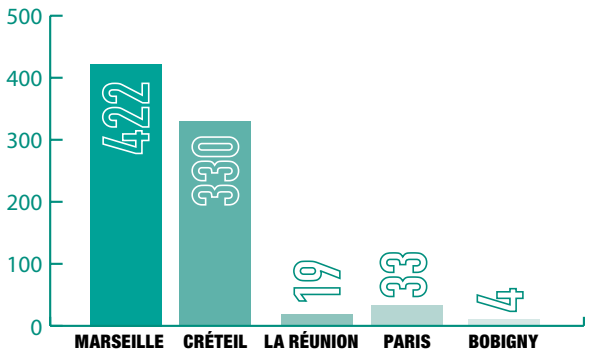

Le CJ, vu par une personne : M. C., suivi par Anny DIAS

Au début je savais pas vraiment comment ça aller se passer vu que c'était la première fois qu'on me placer dans un dispositif comme ça. Finalement j'ai trouvé que ça m'a beaucoup aidé j'ai eu la chance de tombé sur une encadrante vraiment impliquée et qui voulait vraiment que je m'en sorte. Franchement je suis jamais allé à un de ces rendez-vous de mauvais cœur. J'ai commencé mon contrôle judiciaire en ayant aucun permis ni aucune expérience professionnelle aujourd'hui je ne suis plus suivi mais j'ai tous mes permis et un emploi stable (CDI) et qui m'intéresse. Je garde de très bon souvenir malgré que c'est pas vraiment une fierté d'avoir était placé en contrôle. Merci pour tout Mme Dias !!

Le CJ, vu par nos partenaires : Tina DIOT, avocate au Barreau de Saint-Pierre

J'ai apprécié strictement leur implication, leur sérieux et leur disponibilité. L'APCARS est au cœur de l'Homme et le travail engagé est sincère et concret. C'est une équipe dynamique et porteuse de projets. La collaboration partagée est très agréable.

Le CJ, vu par ceux qui le font : Valérie DEBACQ, contrôleur judiciaire APCARS Réunion

L'objectif poursuivi – contrôler la personne concernée par une procédure pénale dans un esprit d'alternative à une détention provisoire se veut à la fois résolument judiciaire mais est également fortement imprégné d'une dimension sociale, afin de prévenir le renouvellement de l'infraction et favoriser la réinsertion de la personne.

Dans ce but, de nombreux maillages avec des intervenants extérieurs se mettent en place. Acteurs du secteur médical, membres d'organisations sociales, employés de structures étatiques… La création d'un réseau encadrant le justiciable dans les différents aspects de sa vie, lui permet souvent de pouvoir compenser des carences et de reprendre le contrôle de son histoire.

De plus, les rendez-vous de contrôle judiciaire sont souvent l'occasion d'initier ou de remettre à jour la situation administrative du justiciable. Les rétablir dans leurs droits est un prérequis.

Dans l'antenne APCARS de La Réunion, un axe de réflexion se dégage particulièrement autours des projets professionnels envisagés par le justiciable. Les différentes démarches socio-professionnelles sont valorisées et encouragées. Les formations et missions bénévoles attestent aussi de l'investissement social de l'individu. Cette étape apparait nécessaire pour construire de manière solide et efficace leur avenir, et aborder leurs responsabilités.

AU CŒUR DE LA JUSTICE

STAGES DE SENSIBILISATION / RESPONSABILISATION

Les stages effectués à l'APCARS sont majoritairement prononcés au titre d'alternatives aux poursuites. Ils sont aussi organisés pendant la phase pré sentencielle (contrôle judiciaire), post sentencielle (peine principale ou complémentaire ; obligation particulière d'une peine). Ils concernent des primo délinquants. Les personnes s'acquittent du coût du stage.

A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce modèle de réponse pénale permet d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé. Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs, possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action et des apports de connaissances dont bénéficient les stagiaires.

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

497 stagiaires
(contre 261 en 2020)

A Marseille, 258 personnes ont participé aux stages de responsabilisation en présentenciel, pour 27 sessions organisées. On constate le prononcé de moins de compositions pénales au profit de classements sous conditions, le parquet souhaitant répondre plus rapidement à ces premiers faits de violences. La journée collective animée par un thérapeute familial est complétée par un bilan individuel ultérieur (espacé de 10 à 15 jours pour continuer la réflexion engagée voire mettre en pratique les stratégies d'évitement à la violence évoquées).

En 2021, on constate une augmentation réelle et importante (+ 52%) de bénéficiaires et de stages prononcés comme mesure alternative aux poursuites. De même en postsentenciel, 60 auteurs ont été condamnés au titre d'une peine

LES STAGES DE RESPONSABILISATION AUX VIOLENCES CONJUGALES ET SEXISTES DE CRÉTEIL :

Le tribunal de Créteil étant pilote en matière de traitement des violences conjugales, la juridiction a la volonté d'enrichir les réponses à apporter face à ces dossiers de plus en plus nombreux. Aussi, une augmentation importante des alternatives aux poursuites a été constatée avec 189 stagiaires en 2021. Si les mesures de contrôle judiciaire ont considérablement augmenté, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'une réponse suffisante pour beaucoup de ces situations complexes. Suite à des échanges avec le doyen des JLD, des stages ont également été prononcés dans ce cadre et 36 stagiaires s'y sont présentés. En outre, certaines orientations ont pu être adressées par le SPIP 94 concernant les stages prononcés à titre de peine, afin de renforcer leur capacité de mise en œuvre de ces mesures (14 stagiaires).

principale, complémentaire ou d'une obligation d'un sursis probatoire à un stage de responsabilisation (+ 57 % par rapport à 2020). Mandatés par le SPIP ou le BEX (service exécution des peines du TJ), le stage postsentenciel prend la forme de 5 séances d'un groupe de paroles fermé. Un module addiction porté par le CSAPA d'Addictions France a été inséré à la troisième séance du groupe de paroles afin de ne pas minimiser l'impact d'une consommation au moment des faits de violence.

A Créteil, 239 stagiaires ont participé à 28 sessions de stage (23 stages au sein de la MJD de Villejuif et 5 au sein de la MJD de Champigny-sur-Marne). Outre les intervenantes psycho criminologues, une juriste du bureau d'aide aux victimes de l'APCARS (service France Victimes 94) présente le cadre juridique des violences conjugales, les différentes procédures et mesures de protection, ainsi que le dispositif d'aide aux victimes. Le stage se déroule sur deux jours.

Trois témoignages à l'issue du stage :

« J'étais sceptique, je pensais que vous étiez de la justice. Les interactions ont permis d'introduire l'autre, là où seul mon point de vue importait.

« On ne sort pas de ce stage comme on y est entré. Contenu excellent, très bonne animation par les animatrices. Vous avez réussi à nous interpeller, nous pousser à réfléchir. J'ai posé des questions provocantes et nous n'êtes pas sorties de vos gonds.

« La limite à la violence est parfois fine. Parfois, on pense ne pas être violent et on l'est.

En 2021

730

TOTAL Personnes ayant suivi des stages APCARS (contre 714 en 2020)

>>>

Stages de citoyenneté

123 personnes ont participé aux stages de citoyenneté à Marseille
(contre 86 en 2020)

Les stages de citoyenneté, d'une durée d'une journée, ont une visée éducative et pédagogique. Ils visent un public jeune (36% ont moins de 25 ans) et sont prononcés pour un panel d'infractions varié (outrage, rébellion, vols, violences, etc). Ils permettent toutefois à l'autorité judiciaire d'apporter une réponse rapide et adaptée à des actes d'incivilités récurrents et/ou de primo-délinquance.

Les objectifs sont de responsabiliser les auteurs, les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine, susciter une réflexion pour une prise de conscience du passage à l'acte, profiter de la pair-aidance et du travail groupal pour faire prendre conscience aux stagiaires de leur responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société

100 personnes ont été orientées vers ce stage (pour 11 stages réalisés) au titre d'une mesure alternative aux poursuites. On constate aussi une forte propension de classements sous conditions, rappels à la Loi comme cadre de la mesure. On note une augmentation de stagiaires (de + 44 %) par rapport à l'année 2020.

En postsentenciel, on constate aussi une augmentation du prononcé de peine complémentaire et/ou d'obligation d'un sursis probatoire (+ 35 % de stagiaires en plus). 23 personnes ont bénéficié de ces stages ; ils nous ont été orientés majoritairement par le SPIP 13.

Stages de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits stupéfiants

138 stagiaires à Paris et Créteil
(129 pour Paris et 9 pour Créteil)
(contre 158 en 2020)

Par ces stages, il s'agit d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation et enfin de donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations.

L'APCARS organise ces stages en partenariat avec l'association France addictologie (anciennement ANPAA), implantée sur tout le territoire national, coordonnant des centres de soins, d'accompagnement et de

Perception des usagers à l'issue du stage (TJ Paris et Créteil)

- 88 % des stagiaires indiquent que ce stage leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances.
- 84 % indiquent que le stage leur a été bénéfique.
- 78 % indiquent que le stage leur a permis de réfléchir à leurs habitudes de consommation.

prévention en alcoologie (CSAPA) et organisant des formations sur ces thèmes. En 2021, les stagiaires de Créteil se sont joints aux stages organisés par l'APCARS à Paris, faute d'un nombre suffisant pour constituer un groupe.

Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Ces stages, liés à la commission de contravention de 5e classe relative au recours à la prostitution d'autrui (C. pén., art. 611-1) ont été créés par la loi du 13 avril 2016. Leur contenu vise à rappeler à la personne ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps, ainsi qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.
Les objectifs poursuivis par le stage sont ainsi d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées.

Ces stages, d'une durée d'une journée, se déroulent chaque mois à Paris, en MJD. Ils ont connu un très fort développement en 2019 mais depuis 2020, nous constatons une baisse d'orientations, avec 172 stagiaires. Parallèlement, selon le parquet, il y aurait une diminution des interpellations.

La fondation Scelles coanime les stages avec l'APCARS, une séance sur deux. Cette fondation lutte pour le respect de la dignité humaine et contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

172 personnes ont participé aux stages de sensibilisation de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels (Paris).
(contre 209 en 2020)

Perception des usagers à l'issue du stage

• A la question « Votre vision de la prostitution a-t-elle été modifiée suite à cette journée ? », les stagiaires ont répondu, à 92 %, tout à fait et plutôt oui.

• A la question : « Le contenu du stage vous a-t-il semblé utile pour réduire le risque d'avoir à nouveau recours à l'achat d'actes sexuels », les stagiaires ont répondu, à 93 %, tout à fait et plutôt oui.

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics dit « Justice » en grande précarité, dans ses deux centres d'hébergement (CHRS Belleville, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). Les personnes accompagnées sont, soit des personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'1 an, soit des personnes « sous main de justice », en attente de jugement ou condamnées et exécutant toute ou partie de leur peine en milieu ouvert.

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Les deux CHRS offrent un hébergement et un accompagnement social individualisé en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle et de leur accès à un logement, dans le cadre d'un projet individuel. L'accompagnement pluridisciplinaire proposé (travailleurs sociaux, psychologues, chargée d'insertion professionnelle, chargée d'insertion par le logement, infirmières, juristes) vise à renforcer l'autonomie de la personne, sa responsabilisation et l'accès à des conditions d'existences favorables à une réinsertion sociale et in fine, à la prévention de la récidive.

CHRS Belleville (Paris)

Le CHRS Belleville accueille historiquement et exclusivement un public dit « justice ». Ce public est composé de 93 % d'hommes et 7 % de femmes, personnes majeures, seules ou en couple, sans enfant à charge, connaissant de réelles difficultés sociales, économiques, familiales, sanitaires et sans solution d'hébergement ou de logement. L'âge moyen est de 42 ans.

Les personnes sont hébergées en diffus, en studios au sein d'immeubles d'habitation ou en studios ou chambres individuelles au sein de résidences sociales ou d'hôtels parisiens et franciliens. Au regard des profils de certaines personnes accompagnées, le service fait le choix de maintenir un nombre restreint de places au sein d'hôtels très sociaux dont les règlements sont particulièrement souples et permettent d'accueillir des personnes fortement marginalisées, souffrant de troubles addictifs et/ou psychiatriques.

En 2021, l'équipe du CHRS a veillé à maintenir une prise en charge individualisée et pluridisciplinaire, s'appuyant sur des espaces collectifs complémentaires, malgré les aléas de la situation sanitaire. Ainsi, il a fallu, à plusieurs reprises, ajuster l'organisation, le fonctionnement, la prise en charge et s'adapter aux restrictions et aux absences causées par la pandémie.
L'équipe et les résidents ont fait à chaque fois, et toujours plus, preuve de résilience, tout en facilitant le développement de nouveaux projets et de nouvelles actions à destination des résidents, organisant des temps d'échanges et de réflexion pluridisciplinaires, accompagnant des sorties positives et accueillant avec bienveillance de nouvelles personnes.

STABILISER L'EXISTANT

L'année 2021 a été propice à l'évaluation de la fusion des deux anciens CHRS Verlan et Safran, ayant abouti à la création du CHRS Belleville fin 2019 et, par conséquent, à la finalisation des outils et procédures nécessaires au fonctionnement homogène du CHRS. Les dernières interventions en matière d'hygiène et de sécurité sur les bureaux ont également été réalisées. L'ensemble des postes vacants ont été pourvus (TS, directrice, infirmière). Et de janvier à mars, les derniers changements d'hébergement prévus par le projet de transformation du parc sont intervenus avec notamment, la prise à bail de nouveaux studios/chambres au sein de résidences sociales.

En 2021

165 places

327

Personnes accompagnées en 2021
(contre 252 en 2020)

>>>

ANCRER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LA PLURIDISCIPLINARITÉ

En 2021, l'ensemble de l'équipe a contribué à garantir la pluridisciplinarité de l'accompagnement, notamment sur les volets accompagnement psychothérapeutique et insertion professionnelle. La chargée d'insertion par l'hébergement et le logement a pu axer son intervention autour du « savoir habiter » en favorisant l'aller-vers lors de visites à domicile. L'équipe a élaboré, soumis et défendu, auprès de la Fondation de France, le projet « Carte blanche » visant à créer et maintenir les liens sociaux, familiaux et affectifs. Enfin, les actions collectives ont pu se tenir régulièrement tout au long de l'année.

CONSOLIDER NOTRE ASSISE AU SEIN DU SECTEUR

Le travail partenarial a permis de renforcer la visibilité du CHRS Belleville sur le secteur et l'interconnaissance avec ses partenaires les plus importants, notamment le SPIP 75, et également auprès d'acteurs accompagnant des publics spécifiques : ACT sortants de prison, CSAPA, la mission Interface du SAMU social, les consultations psychiatriques spécialisées, etc.
Des visites en détention (maison d'arrêt de La Santé), au SPIP milieu ouvert, auprès des équipes réalisant des enquêtes sociales rapides à l'APCARS ou encore des participations en tant qu'observateurs aux stages pour les auteurs de violences conjugales animés par l'APCARS ont été organisées tout au long de l'année.

LE DISPOSITIF « APVC » (prise en charge des auteurs présumés de violence conjugale) a montré toute son efficacité et sa pertinence en favorisant la prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales sous contrôle judiciaire. L'élaboration d'une plaquette de présentation et l'organisation de rencontres avec les financeurs et les élus ont permis de contribuer à son renouvellement et sa pérennité ou encore de le valoriser tant auprès des tutelles et des financeurs qu'auprès des partenaires de la lutte contre les violences conjugales.

PRÉPARER LA STRATÉGIE 2022 – 2026

L'évaluation interne, lancée au dernier trimestre 2021, permettra d'établir un plan d'action de qualité et des orientations stratégiques. La DRIHL a informé le CHRS que le CPOM serait quant à lui négocié probablement en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

En 2021

20 %

personnes entrantes étaient sans ressource à leur arrivée ; à leur sortie : 9%.

SITUATION À LA SORTIE : 59 PERSONNES

L'accompagnement socio-éducatif réalisé contribue à l'amélioration des situations individuelles. Le nombre de personnes ayant eu une nouvelle condamnation durant leur séjour au CHRS est marginal : 10 personnes ont été réincarcérées sur 184 personnes accompagnées, soit 5,43 %.
En outre, si la majorité des personnes accompagnées par le CHRS ont un faible niveau de qualification, l'accompagnement professionnel proposé a permis d'accompagner chaque personne le souhaitant à l'accès à un emploi ou une formation. A la sortie, 29 % des personnes étaient en emploi contre 17 % à l'entrée.
Le séjour au CHRS Belleville permet aussi de mettre ou remettre en place l'accès aux droits : couverture maladie, revenu minimum, aide au transport. Seuls 15% des sortants étaient sans ressource à leur départ contre 34% à leur arrivée.
L'accompagnement social s'est poursuivi après le départ du CHRS pour 25 % des sortants sur une moyenne de trois mois, afin de permettre un relais avec le service social de secteur (87 %), d'accompagner la nouvelle domiciliation (67 %) l'installation physique dans le nouveau logement. Cet accompagnement se fait en plus des 130 places conventionnées par la DRIHL et sans financement complémentaire.

253 personnes accueillies

DONT

38 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif « APVC »

22 personnes en placement extérieur

59 sorties

69 permissionnaires accueillis

130 places individuelles

31 chambres d'hôtels

99 places en studios, studettes et chambres en résidences sociales

PROJET « CARTE BLANCHE »

En 2021, le CHRS a obtenu de la Fondation de France, un soutien financier sur 24 mois pour son projet « Carte blanche » pour redonner aux personnes hébergées le pouvoir d'agir sur leur vie sociale, familiale et affective. 60 personnes pourront en bénéficier.

Le projet part du principe que la vie sociale, familiale et affective doit être un droit pour chacun et que les actions de soutien à la création et au maintien des liens sociaux, familiaux et affectifs contribuent à lutter contre la récidive.

Concrètement, il s'agit de :

- accompagner préalablement l'évolution des pratiques professionnelles, par 2 formations : « vie affective et sexuelle » et « la parentalité des personnes ayant un passé carcéral ou placées sous main de justice ».
- permettre l'expression des besoins des résidents du CHRS en terme de création et maintien des liens sociaux, familiaux et affectifs : espaces collectifs, espaces de loisirs et sorties culturelles accessibles seul.e.s ou avec ses proches ; groupe de parole sur « la parentalité en situation difficile et l'éducation sans stéréotype ».
- accompagner les désirs individuels de projets visant la création et le maintien des liens sociaux, familiaux et affectifs, en renforçant l'autonomie des personnes : fonds d'aide au départ en vacances et aux loisirs, via « vacances solidaires » de la FAS.

>>>

CHRS Athènes (Marseille)

En 2021

35

Places (11 en hôtels meublés et 24 en studio)

74

Personnes prises en charges : 38 entrées et 37 sorties

En 2021, le CHRS a réalisé 13 010 journées d'accompagnement, soit un taux d'occupation de 102 %.

Sur les 74 personnes prises en charge sur l'année, 34 étaient en aménagement de peine (7 en PE, 25 en DDSE, 1 en BAR et 1 en LC). Le CHRS est en effet de plus en plus sollicité par les CPIP pour des personnes sortant de détention en aménagements de peine, avec un Bracelet Anti-Rapprochement ou éloignés du domicile familial dans le cadre d'obligations d'un sursis probatoire renforcé.
Au cours des six derniers mois de 2021, 42% des personnes admises au CHRS étaient mises en cause ou condamnées pour des faits de violences conjugales.

ENTRÉES ET SORTIES

En 2021, 38 personnes sont entrées au CHRS (39 en 2020) et 37 personnes l'ont quitté soit 50 % des personnes prises en charge sur l'année (chiffre à peu près équivalent à celui de 2020 et 2019).
On peut donc constater une stabilité durable quant au nombre de personnes qui quittent le CHRS chaque année.

En 2021, 66 % des personnes sont sorties du CHRS en logement, contre 63 % en 2020 et 44% en 2019. Le partenariat avec le SIAO est toujours à l'origine du plus grand nombre de sorties en logement accompagné. Si on constate une légère augmentation du nombre des personnes qui ont quitté le CHRS pour un logement, on peut noter une diminution des accès en logement autonome (19% contre 25% en 2020), les logements disponibles étant de moins en moins nombreux et les bailleurs de plus en plus exigeants.

Si le nombre de départs en logements accompagnés (IML ou résidences sociales) a augmenté sur l'année, on a pu constater une forte baisse des offres au cours du second semestre 2021, qui laisse entrevoir des sorties de plus en plus laborieuses en 2022.

PLURIDISCIPLINARITÉ

Depuis 2016, le CHRS a fait le choix de se doter d'une chargée d'insertion professionnelle (CIP) à temps plein, qui intervient dès l'admission, auprès des personnes accompagnées, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.
En 2021, la CIP a accompagné 66 personnes (sortant de détention et/ou suivies par le SPIP en milieu ouvert).Toutes ont été inscrites au Pôle Emploi et ont bénéficié d'un accompagnement numérique. 9 personnes ont été orientées vers des formations qualifiantes, 15 sont en contrat d'insertion, 4 en formations courtes, 12 en CDD, 4 en CDI, 8 en intérim d'insertion, 1 a été placée en garantie jeunes par la Mission Locale et bénéficie d'un double accompagnement, 9 ont ouvert leurs droits ARE et 4 sont encore au RSA.

Fin 2021, seules 8 personnes n'ont pas pu intégrer le parcours socio-professionnel proposé (retraite, troubles psychiatriques ou une problématique addictive trop envahissante, départ rapide du CHRS).

Le poste de « référent santé », au sein du CHRS, est occupé par une infirmière depuis 2016 grâce à un co-financement de l'ARS.
En 2021, les 38 nouveaux entrants ont été reçus par l'infirmière et pour 28 d'entre eux un suivi a été maintenu. Sur l'année, l'infirmière a accompagné 66 personnes (56 hommes et 10 femmes).
206 entretiens infirmiers ont été réalisés. 22 résidents ont bénéficié d'un suivi rapproché (accompagnements individualisés aux RDV médicaux, visites à domicile régulières). Il y a eu 75 prises de RDV médicaux ou orientations (Point Vision, dentistes, laboratoires, CSAPA, CMP…). On note une augmentation des prises de RDV en raison de la campagne vaccinale.
De même, 1 hospitalisation de courte durée a été facilitée, une admission en centre de cure et 2 hospitalisations en établissement psychiatrique ont été facilitées. Pour ces 4 personnes, la place d'hébergement au CHRS a été maintenue.

TYPES D'HÉBERGEMENT

En 2021, le CHRS s'est doté de studios supplémentaires et a maintenu un tiers de ses places d'hébergement en hôtels meublés (dotés de kitchenette, plaque électrique, four micro-ondes, réfrigérateur, douche, télévision) L'APCARS a fait le choix de réduire considérablement l'hébergement en chambres d'hôtel, du fait de la dégradation des conditions d'accueil dans les hôtels à bas prix marseillais. Cette décision, motivée par la nécessité d'un habitat digne, a néanmoins réduit les possibilités d'hébergement plus souple, pouvant s'adapter aux urgences. En 2022, la captation de nouveaux studios devrait se poursuivre, toujours dans une optique de maintien de la qualité des conditions d'hébergement et de baisse de coûts.

Si ce mode d'hébergement nécessite plus d'interventions de la part de l'équipe éducative (lors de visites à domicile) et/ou d'interventions de professionnels pour l'entretien et la remise en état des studios, il permet de mettre les résidents en situation de logement, de travailler avec eux le « savoir habiter » et de préparer leur sortie (en logement autonome ou accompagné).

EVALUATIONS - CPOM

En octobre 2021, l'évaluation externe du CHRS a eu lieu et a eu notamment pour objectif de contrôler la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation interne. Elle a aussi permis de dégager d'autres objectifs et pistes de réflexion pour l'équipe éducative et dirigeante. Cette évaluation externe a enfin entériné le projet d'établissement 2016-2021 et a ouvert les perspectives du prochain.

Dans l'optique d'une contractualisation d'un CPOM programmée par notre autorité de tutelle (la DDETS) avant le 31 décembre 2024, le CHRS de l'APCARS Marseille doit préalablement s'inscrire dans une phase de diagnostic, partagée avec la DDETS, pour évaluer les besoins du territoire au regard de la spécificité du Public Justice, proposer des évolutions possibles (de l'offre d'hébergement, des conditions de prises en charge…) avant de s'engager pour plusieurs années, dans un nouveau mode de fonctionnement impactant l'activité et les coûts à la place.

Ce CPOM doit permettre aussi au CHRS de tendre au développement de la politique nationale du « Logement d'abord » par le biais notamment d'accompagnement « Hors les murs ». Pour cela l'équipe dirigeante et éducative du CHRS doit repenser les modalités d'accompagnement et de prise en charge de nos publics. Des fonds privés ont été obtenus pour qu'en 2022, une expérimentation soit menée.

Par ailleurs, il nous faut, souligner auprès de la DDETS, les caractéristiques de nos publics, sortant de détention et/ou placés sous-main de justice et leurs hauts besoins d'accompagnement. Il est aussi important de reconnaître que pour certains, l'accompagnement préalable en CHRS, reste primordial avant l'accès à un logement et que nombre de freins ne peuvent être levés que dans un cadre contenant.

Enfin, le manque de places « fléchées » pour nos publics Justice, au vu du nombre de demandes d'hébergement du SPIP 13 non pourvues, ne permet pas de répondre aux besoins de préparation à la sortie de détention et génère de fait, un impact négatif en matière de prévention de la récidive.

66% de sorties en logement

19 % de sorties en logement autonome

22 % en logement accompagné (appartement thérapeutique, résidence sociale ou IML santé)

22 % en logement famille, conjoint ou amis

Témoignages de résidents

Sans l'APCARS, je ne serais peut-être pas en train d'écrire ces quelques lignes, je serais peut-être mort…
Je n'avais pas de toit et pas de travail, moral à zéro, sans avenir, me battre contre les angoisses et tout le stress quotidien. Et puis est venu le miracle de l'APCARS, ils ont mis à ma disposition un hébergement, m'ont aidé à trouver un travail et bien avancé dans le dossier du logement social. Je pense que l'APCARS, ils m'ont tout simplement sauvé la vie, j'ai maintenant un travail et un toit alors que je n'avais plus rien.
Monsieur K.

Ça m'a beaucoup apporté, j'ai été compris, entendu, pris en charge très correctement, beaucoup aidé surtout sur l'emploi… c'est une super équipe, souriante et polie, je m'ouvre un peu plus aux autres, c'est vraiment une très bonne prise en charge. Le groupe de paroles m'a aidé à réfléchir, j'espère continuer dans la courbe de progression.
Monsieur A.

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Le PAD intervient auprès de personnes détenues condamnées et prévenues (en attente de leur jugement). L'incarcération génère notamment pour les primo-incarcérés, de nombreuses problématiques (questions liées au logement, suspension des ressources/ licenciement, suspension des mensualités de crédits/ surendettement, assistance d'un avocat, organisation de la vie de famille ou placement des enfants...).

POINTS D'ACCÈS AU DROIT EN DÉTENTION (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Si les juristes des points d'accès au droit rencontrent majoritairement des personnes de nationalité française, elles accompagnent aussi les personnes détenues de nationalités étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques relatives au séjour, à la nationalité. Des informations spécifiques sont aussi délivrées quant aux transfèrements dans le pays d'origine ou aux conditions des libérations conditionnelles-expulsions. Un travail partenarial en lien avec le SPIP et la Cimade permet de répondre aux demandes de titres de séjour et les demandes d'asile.

Les domaines d'intervention des juristes des PAD sont variés : droit de la famille, droit du logement, droit du travail, accès à un avocat (par le biais de l'aide juridictionnelle ou la commission d'office).

En lien avec les Barreaux et les CPIP du SPIP 13, des informations générales sont données sur la procédure pénale et les aménagements de peine

Les interventions du PAD visent également à orienter les personnes vers le bon interlocuteur si la demande n'est pas de la compétence du PAD. Pour ce faire, le PAD émet des signalements à l'attention des autres partenaires compétents en détention (délégué du Défenseur des droits, CPIP, AS des unités sanitaires, etc.) mais aussi de droit commun, notamment dans le cadre de la préparation à la sortie.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Si l'activité a pu se dérouler dans de meilleures conditions qu'en 2020, les différents « clusters » dans les établissements ont tout de même ralenti l'activité. Pour les personnes détenues, incarcérées dans une zone hors cluster, les interventions des juristes du PAD sont restées possibles et prioritaires mais uniquement en entretien individuel afin de maintenir la distanciation sociale et le port du masque. Les actions collectives, notamment en centres de détention, n'ont pas pu être proposées en 2021.

En novembre 2021, un COPIL organisé à l'initiative du CDAD du TJ de Marseille, a permis d'entendre les juristes quant à leurs difficiles conditions de travail depuis deux ans et d'aborder la question délicate de la baisse des co-financements (notamment de la Région) générant de fait la baisse des ETP consacrés à l'action depuis 2019. Le président du CDAD (président du TJ) a proposé un audit des missions des PAD qui sera réalisé lors du premier trimestre 2022, afin de définir les nouvelles orientations notamment budgétaires de l'action.

Interventions sur 5 établissements

- Centres pénitentiaires de Marseille et de Aix Luynes
- Centres de détention de Tarascon, et de Salon de Provence
- Maison centrale d'Arles

En 2021

5
établissements pénitentiaires

702
Nouveaux dossiers

1243
TOTAL Consultations (contre 1 015 en 2020)

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

L'Apcars accompagne entre 530 à 570 bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un accompagnement social. Une salariée intervient également en détention dans les centres pénitentiaires de Marseille et d'Aix Luynes.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Lieu d'accueil RSA

Le Lieu d'accueil RSA APCARS a pour mission d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), dans leur parcours d'insertion sociale. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socioprofessionnelle.

L'APCARS reçoit, dans les 10 jours, les nouveaux foyers bénéficiaires du RSA adressés par le Pôle d'Insertion du conseil départemental, ayant signés un contrat d'orientation ou encore réorientés par un organisme d'accompagnement à l'emploi.

Cette action est formalisée dans le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) passé entre le Lieu d'Accueil et la personne suivie, puis validé par le conseil départemental. La nouvelle mouture du CER dématérialisé a été retravaillée par le Pôle d'insertion. Ce document permet un diagnostic plus complet et redonne une place centrale à l'allocataire, en lui laissant davantage la possibilité de s'exprimer.

L'APCARS assure le suivi et la contractualisation, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, « référent unique » diplômés d'État. Outre les travailleurs sociaux qui reçoivent les bénéficiaires, les agents administratifs sont aussi positionnés sur des missions complémentaires, telles l'animation d'ateliers collectifs (cultures, numériques, qui ont dû être suspendus), l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives.

Les ateliers collectifs sont les suivants : Numériques (aide à l'utilisation des supports informatiques et accompagnement dans les démarches en lien avec la dématérialisation des procédures) et Cultures (sorties culturelles, sportives avec les

bénéficiaires dans une optique de sortir d'un isolement conforté par la crise sanitaire et d'aider nos publics à la mobilité).

En 2021, l'accompagnement du Lieu d'accueil s'adressait à 714 BRSA rencontrant des difficultés qui font obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi, dans les 4, 8, 9, 10, 11 et 12e arrondissements de Marseille. Au vu de l'augmentation significative des nouveaux BRSA pris en charge, la présence d'un nouveau travailleur social (mis à disposition dans le cadre de fonds du Plan de pauvreté) a permis de réguler la fréquence de nos entretiens et de préserver une durée d'entretien d'une heure.

Malgré la crise sanitaire en 2021, les sorties vers l'emploi des bénéficiaires du Lieu d'Accueil ont augmenté par rapport l'année 2020 (+ 60 %). La présence d'une Conseillère en Insertion Professionnelle au sein de l'APCARS permet une première évaluation des motivations des BRSA vers un retour à l'emploi. Ces entretiens ponctuels évitent une orientation prématurée vers un dispositif à l'emploi et permettent de gagner du temps dans le parcours d'insertion.

DES RELATIONS PARTENARIALES INCONTOURNABLES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LE PÔLE D'INSERTION III (ORIENTEUR ET GESTIONNAIRE DE L'ACTION) ET LA CAF

De très nombreuses rencontres et réunions sont organisées chaque année sur le territoire du Pôle d'Insertion III. Elles permettent de s'enrichir professionnellement, de développer le réseau partenarial et d'échanger sur des situations individuelles. Elles ont repris cette année, ponctuellement, en présentiel et quelques fois en visio-conférence.

Les réunions bimestrielles organisées par la CAF entre les partenaires relais ont été remplacées par des temps d'information sous forme de webinaire mensuel. Depuis plusieurs années, une convention avec la CAF a été signée, et en cela, nous sommes identifiés comme un « Point Numérique Caf » pour toutes les personnes suivies, par les différents services de l'APCARS ; facilitant nos relations et notre repérage par les services de la CAF.

>>>

En 2021

714

Personnes ont été accompagnées par le lieu d'accueil RSA et Renfort Plan pauvreté (contre 464 en 2020)

1 285

entretiens ont été menés

CRISE SANITAIRE

L'activité en 2021 a été à nouveau conditionnée à la gestion évolutive de la crise sanitaire. Mais malgré les mesures sanitaires restrictives, nos objectifs conventionnels sont atteints. Des plans de continuité des activités ont permis de réorganiser ponctuellement le service et ce, pour maintenir notre action et ne pas priver d'interlocuteurs les bénéficiaires du RSA. Comme en 2020, la place du télétravail a été délibérément limitée, les besoins d'accompagnement de nos publics nous paraissant prépondérants. Des protocoles sanitaires évolutifs ont été mis en place et respectés.

La politique développée par le conseil départemental dans la gestion de cette crise a permis le rétablissement de nombreux bénéficiaires, de prolonger les contrats en fin de validité et d'arrêter les procédures de contrôle et de suspension. La possibilité d'établir des contrats dématérialisés a aussi été un élément facilitateur. Ces choix ont été déterminants pour les allocataires et pour les référents.

62 % d'hommes

38 % de femmes

Bénéficiaires du RSA

majoritairement entre 30 et 60 ans

En 2021

155

personnes détenues bénéficiaires du RSA reçues aux CP des Baumettes et de Luynes (contre 131 en 2020)

Relais RSA Baumettes

Le Relais RSA Baumettes a pu informer 155 personnes détenues :
93 hommes / 62 femmes, et accompagner plus particulièrement 70 personnes : 36 hommes /34 femmes

Le Relais RSA Baumettes intervient sur signalement de tout partenaire interne (SPIP, surveillants, PAD, Mission Locale, Pôle emploi, personnel médical, etc.) et sur saisine directe des personnes détenues.

Dans le cadre du premier entretien, la référente sociale du Relais RSA doit s'attacher à :

- Informer des bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs en détention ;
- Communiquer à la CAF le bulletin de présence (sur demande expresse de la personne détenue) ;
- Evaluer la situation globale de la personne et identifier des problèmes majeurs. En fonction des problématiques, la référente sociale se rapproche des partenaires compétents ;
- Identifier le référent social ayant eu le suivi en charge avant l'incarcération et se mettre en lien ;
- S'articuler avec la famille ou le lieu de domiciliation pour le traitement du courrier ;
- Aider à la réalisation de la déclaration trimestrielle de ressources.

La référente sociale se rapproche chaque mois d'une responsable régulation de la CAF afin d'étudier au mieux les situations individuelles problématiques. En détention, nombre de difficultés ont été levées par la référente. Seuls les cas les plus complexes lui sont soumis (trop perçu, suspension, en lien avec l'incarcération), notamment pour un apport technique indispensable. Cela permet de régulariser les situations auprès des organismes concernés (CAF, Pôle d'Insertion) et en retour, la référente informe au mieux le public visé.

Dans le cadre de la préparation à la sortie, le rôle du Relais RSA, dont les entretiens se déroulent dans les locaux de l'APCARS Marseille, est de :

- Sensibiliser les futurs bénéficiaires du RSA au dispositif et s'y inscrire dans un parcours actif d'insertion,
- Élaborer un projet d'insertion socioprofessionnelle (en lien avec les différents partenaires) et avec les intéressés.

Sont réalisés :

- Le dépôt de la demande d'ouverture de droit au RSA auprès de l'organisme payeur, l'ouverture des droits au RSA ;
- L'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque relais de 4 mois, si la situation le permet ;
- La mise en lien avec le référent RSA qui poursuit l'accompagnement ;
- Les demandes d'aides financières dans l'attente de l'ouverture effective des droits ;
- La régularisation administrative CAF lors des rencontres mensuelles avec le conseiller technicien CAF ;
- Les démarches de domiciliation....

En raison de la crise sanitaire, de la fermeture des établissements pénitentiaires et/ou des clusters, l'activité du Relais RSA a connu une baisse. Il a fallu s'adapter pour maintenir l'action et la présence en détention de la référente sociale, dans le respect des gestes barrière et des règles de fonctionnement des établissements.

Ateliers et sorties culturelles
Nathalie GAROFALO, salariée RSA

Depuis mon arrivée à l'APCARS, en novembre 2021, j'anime des ateliers culturels destinés au public RSA. Ce rendez-vous mensuel permet de se réunir dans un lieu convivial autour d'un café, d'un thé avec quelques petits gâteaux pour choisir les prochaines sorties culturelles (visites de musées, expositions, balades urbaines dans le centre-ville de Marseille). Tous ces moments que je partage avec chaque bénéficiaire sont pour moi très enrichissants et m'apportent énormément en richesse humaine. J'essaie de leur apporter un peu de gaieté et de leur faire oublier leurs soucis quotidiens tout en restant à leur écoute pour mieux cibler leurs attentes et envies de sorties sur des thèmes différents. Je prends plaisir à les accompagner pour des sorties au théâtre, concert, cinéma… Cela me permet de faire mieux connaissance hors contexte professionnel.

Ateliers numériques
Mme Chloé MIFSUD

J'ai repris l'animation des ateliers numérique à mon arrivée à l'APCARS pour aider et accompagner le public. J'ai suivi une formation auprès d'Emmaüs Connect pour pouvoir diagnostiquer les besoins des personnes qui se présentent dans nos locaux. A leur arrivée, je prends le temps de leur expliquer comment faire leur déclaration DTR ou si la personne n'est pas à l'aise, je fais des démarches à sa place. Je fais un point rapide sur leurs compétences informatiques en proposant, par exemple, la création d'une boite mail ou une initiation aux démarches administratives. Les bénéficiaires ont souvent peur de mal faire, de se tromper. J'aime me rendre utile en les aidant à utiliser nos ordinateurs car souvent, ils sont éloignés du numérique. Le but de ces ateliers numériques est d'aider le bénéficiaire pour qu'il puisse acquérir une plus grande autonomie dans ses futures démarches et de créer aussi un lien de confiance.

Je suis accompagnée par Mme MIFSUD Chloé depuis mon incarcération au sein du centre pénitentiaire des Baumettes, depuis le mois de novembre 2021. Je suis sortie de détention le mois de janvier 2022. J'ai pu obtenir un rendez-vous assez rapidement avec mon assistante sociale (3 jours après ma libération). Mme MIFSUD m'a aidée à réactiver mon droit RSA. Je suis ravie de cet accompagnement, elle m'a aidée à résoudre d'autres problématiques (logement et emploi). C'est une personne très à l'écoute. Elle aime son travail et accompagner les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de détention. Elle prend très à cœur son travail. Très appréciée par les autres détenues. Une superbe assistante sociale, merci à elle pour son aide précieuse.
Mme V

AUX CÔTÉS DES VICTIMES

En 2021, malgré le contexte sanitaire et ses répercussions sur la Justice, l'APCARS a réalisé ses objectifs : sortir les victimes de leur isolement, les informer sur leurs droits, et ce à tous les stades de la procédure, et leur proposer un accompagnement psychologique, dans le respect des principes de gratuité et de confidentialité. Ainsi, 7000 victimes ont pu bénéficier de l'aide du BAV (Bureau d'Aide aux Victimes) de l'APCARS (contre 6104 en 2020). Il s'agit d'un public essentiellement féminin (66 %) et majeur (91 %). Une augmentation du nombre de mineurs pris en charge par le BAV (+13 %) a été relevée, notamment en raison de la nouvelle reconnaissance de leurs statuts de victimes dans les affaires de violences conjugales.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL (SERVICE FRANCE VICTIMES 94)

AUX CÔTÉS DES VICTIMES

En 2021

7 000

Personnes aidées
(contre 6 104 en 2020)

Les permanences du BAV, tant téléphoniques que physiques ont dû être adaptées à ces nouvelles réalités qui ont induit une mutation progressive des besoins exprimés par les victimes notamment en comparaison à 2020. Il a été constaté que les demandes des justiciables ont évolué à l'issue des confinements et suite aux réouvertures des établissements de soins, d'accompagnement mais aussi de loisirs. Ainsi, les entretiens à vocation d'écoute ont sensiblement diminué (-39 %) au profit d'une demande plus technique à destination des juristes (+16 %), sans que les demandes de prises en charge psychologiques ne diminuent pour autant (+36 %). Au total, plus de 13 000 entretiens ont été menés tout au long de l'année.

En parallèle, le BAV a continué de répondre aux attentes de la juridiction et de satisfaire aux besoins de la politique pénale notamment sur le traitement des violences conjugales. Les démarches proactives, répondant aux missions confiées par le tribunal, ont été maintenues tout au long de l'année et ont connu une croissance importante par un traitement des dossiers rigoureux et réactifs. Ainsi, près de 1700 victimes ont été contactées au quotidien en vue d'audiences de comparution immédiate et 391 victimes de violences conjugales l'ont été pour transmettre aux juges des libertés et de la détention leur demande d'éviction du conjoint violent et 1731 victimes de violences intra-familiales ont été approchées par le BAV en vue de leur audience. De plus, 1049 victimes de plus de 80 ans ont été contactées suite à leur dépôt de plainte et 150 l'ont été suite à une ouverture d'information.

Les augmentations les plus significatives concernent essentiellement les missions relatives aux victimes de violences conjugales que ce soit par le contact effectué après le dépôt de plainte (mission créée en 2019) ou les contacts effectués pour les informer des procédures engagées (CPPV-CJ et audiences correctionnelles) et de leurs droits. Dans le cadre de ces missions, 6027 contacts ont été faits auprès de victimes (+48 % par rapport à 2020).

Concernant les permanences extérieures au BAV, celles-ci ont connu des évolutions variables. Au sein des Maisons de justice et du Droit de Villejuif et de Champigny-sur-Marne, le nombre de rendez- vous a augmenté de 125 % par rapport à 2020, pouvant s'expliquer dans un premier temps par une réouverture continue des structures mais surtout par un besoin renforcé de services de proximité. Au sein du service des unités médico-judiciaires du centre hospitalier

>>>

intercommunal de Créteil, le nombre de victimes reçues est resté sensiblement identique. Des échanges réguliers ont pris place avec les intervenants et les services hospitaliers pour permettre une meilleure orientation des victimes auprès de nos professionnels et une communication plus fluide entre les personnels médicaux et associatifs.
Ainsi, 460 victimes ont pu être reçues au sein des MJD de Champigny-sur-Marne et de Villejuif et 56 dans le cadre de la permanence effectuée aux UMJ de Créteil.

En 2020, a été créée une permanence exceptionnelle au centre commercial d'Ivry-sur-Seine à destination des femmes victimes de violences conjugales, reconduite pour l'année 2021. Elle a été tenue par un binôme d'intervenants dont une juriste du BAV en association avec l'APCE94 et le CIDFF94 et a permis de mettre en place 81 rendez-vous supplémentaires et de prendre en charge les femmes et leurs enfants s'y présentant spontanément. Toutefois, en raison de la baisse de fréquentation de cet établissement et du changement de conjecture, la permanence n'a pas été reconduite pour l'année 2022.

Suivant les évolutions législatives de 2021, le BAV et d'autres associations ont été associées à la juridiction pour assurer des évaluations et des suivis en vue de la remise d'un dispositif bracelet anti-rapprochement (BAR) suite à la convention signée le 25 novembre 2021 ainsi que pour les sorties de détention en matière de violences conjugales. Pour ces dernières, est prévu un contact téléphonique direct ainsi que la mise en place d'une évaluation permettant aux juridictions de se prononcer sur la remise d'un dispositif BAR ou TGD.
Une augmentation du nombre de mineurs pris en charge par le BAV (+13 %) a été relevée, notamment en raison de la nouvelle reconnaissance de leurs statuts de victimes dans les affaires de violences conjugales. Ce constat nous a conduit à envisager le développement de nouvelles actions et à former nos professionnels aux infractions de cyberharcèlement et cybersexisme. Ces projets ont fait l'objet d'échanges avec la juridiction, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ94) et le SDAV.

Le développement de l'aide aux victimes à destination du public mineur passe aussi par la reprise d'interventions du BAV au sein des établissements scolaires du Val de Marne. Le service est régulièrement sollicité pour intervenir auprès des élèves sur la thématique de l'aide aux victimes. Les interventions visent le plus souvent un public adolescent (de la sixième à la terminale), mais des enseignants de primaires ont récemment manifesté leur intérêt auprès du service. En 2021, une centaine d'établissements a été contactée et une vingtaine d'interventions scolaires ont été programmées pour 2022.

Le but de ces interventions est de proposer un éclairage juridique accessible sur les bases de la procédure pénale, les droits des mineurs, et d'aborder plus particulièrement les problématiques rencontrées par les classes en question et identifiées comme telles par les chefs d'établissement (cyberharcèlement, violences sexuelles et sexistes, violences intrafamiliales etc.).

7000 personnes aidées

DONT

6 721

au sein des permanences du BAV

13 253 entretiens ont été réalisés

DONT

11 382
entretiens juridiques

989
entretiens psychologiques

LE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MATIÈRE DE VIOLENCES CONJUGALES

Suite au Grenelle de novembre 2019, a été créée sous l'impulsion de Mme BECCUAU, procureure de la République, une proactivité visant à contacter automatiquement toutes les victimes de violences conjugales dans les jours suivants leur dépôt de plainte. Cette mission est assurée en partenariat avec le CIDFF 94 (adhérent France Victime) selon une répartition géographique du territoire. En ce sens, les commissariats de police du Val-de-Marne adressent sur une boîte mail dédiée, gérée par le BAV, les plaintes en matière de violences conjugales. Les juristes du BAV vont alors assurer dans un premier temps l'orientation des plaintes vers le CIDFF94 puis, contactent les victimes concernées dans les jours qui suivent afin de leur présenter la procédure pénale, les suites possibles à leur plainte et mettre à disposition les services du BAV en proposant un accompagnement juridique et/ou psychologique. En 2021, 999 plaintes ont été traitées par le BAV et 443 plaintes ont été réorientées vers l'association partenaire. En comparaison avec 2020, cette proactivité a connu une augmentation de 82% ce qui témoigne d'un véritable besoin de prise en considération de ces problématiques sur le département.

ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des auteurs. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

Bien que chacun s'accorde à reconnaître le bien-fondé et l'apport de ces mesures, l'intégration de la justice restaurative dans la procédure judiciaire reste encore très timide.

Si le SRJR a eu pendant plusieurs années une activité très majoritairement tournée vers les majeurs, depuis 2020, les interventions sont davantage à destination des mineurs, en partenariat avec la PJJ.

Partant de la convention signée avec la DTPJJ92 et le tribunal judiciaire de Nanterre et dans le but de favoriser l'essor des orientations, le SRJR s'est rapproché du directeur de l'UEMO de Nanterre et une réunion d'équipe a pu avoir lieu le 10/11/2021. Le service a prévu de systématiser ces réunions-sensibilisations à destination des professionnels sur tout le territoire des Hauts-de-Seine, au sein de chaque structure accueillant des mineurs-auteurs (hébergements et UEMO). L'intégration de la justice restaurative a également pu être envisagée au sein des stages de citoyenneté à destination des mineurs (alternative aux poursuites, réparation, peine) et le coordinateur du SRJR est intervenu au cours d'un premier stage lors d'une matinée à l'UEMO de Nanterre le 30/06/2021. Cette intervention est désormais pérennisée.

Le SRJR-APCARS a souhaité développer le partenariat avec la PJJ et s'est ainsi rapproché de la DTPJJ 94 afin d'envisager la signature d'une nouvelle convention partenariale. Une première réunion a ainsi eu lieu le 5 mai 2021, et une 2ème le 8 juin 2021, en présence de la directrice générale de l'APCARS, du coordinateur du SRJR, M. PICARD, de la responsable des politiques institutionnelles, Mme PELLEGRINI, et de la directrice territoriale, Mme MEIGNAN. Un accord a été formulé oralement dans l'attente de la signature, et plusieurs interventions au sein des stages de citoyenneté ont été programmées et ont eu lieu à Arcueil et à la DTPJJ 94. Ces interventions sont également pérennisées. Sur le même modèle que le partenariat avec la DTPJJ 92, des réunions-sensibilisations à destination des professionnels ont également été programmées et ont débuté en début d'année 2022, en vue de susciter des orientations.

Le SRJR a également souhaité offrir un catalogue d'offres plus complet en matière de dispositifs proposés. Son champ d'action a donc été élargi à la médiation restaurative indirecte, aux rencontres condamnés-victimes et à la mise en place de groupes de parole à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (rixes) ou par des violences institutionnelles (agressivité dirigée vers les professionnels de la PJJ). Cette proposition a été accueillie favorablement par les DTPJJ 92 et 94 et la mise en œuvre est prévue pour l'année 2022. Le président du tribunal judiciaire de Créteil et du CDAD a manifesté son intérêt en vue d'être signataire de la nouvelle convention.

En vue de permettre le développement des dispositifs restauratifs indirects et des dispositifs restauratifs en interne à l'APCARS, le coordinateur du SRJR a donné une formation aux professionnels du Bureau d'Aide aux Victimes de Créteil le 15/12/2021. Cette formation a

>>>

En 2021

112

professionnels sensibilisés à la justice restaurative par le coordinateur du SRJR

eu notamment pour effet de favoriser les orientations de personnes victimes vers le SRJR et d'envisager la signature d'autres partenariats, notamment avec le SPIP de Paris (Charles Fourier). Une première réunion a ainsi eu lieu avec la direction du SPIP en vue d'aborder la question des violences conjugales et la pertinence de la mise en œuvre de rencontres condamnés-victimes pour ce type de problématique.

Le SRJR s'est par ailleurs rapproché du milieu universitaire et de la formation, avec des interventions prévues annuellement au sein du CRIAVS Ile-de-France Nord-Est. Le coordinateur du SRJR est intervenu le 7 mai 2021 lors d'une matinale sur la justice restaurative au cours de laquelle 79 personnes étaient présentes en visio-conférence. Le coordinateur est également chargé d'enseigner la justice restaurative à l'université Sorbonne Paris Nord (USPN) dans le cadre du diplôme universitaire « Violences et santé », et à destination notamment d'internes en médecine légale, au sein duquel l'APCARS assure quatre interventions.

Le 15 novembre 2021 a eu lieu une journée consacrée à la justice restaurative au cœur du nouveau code de la justice pénale des mineurs entré en vigueur le 30 septembre 2021. A cette occasion la directrice générale de l'APCARS, le coordinateur du SRJR et le directeur territorial des Hauts-de-Seine étaient intervenants et les partenariats APCARS-DTPJJ 92 et 94 ont pu être présentés.

Participation dans le cadre d'un stage de citoyenneté

28
JEUNES

1 orientation a eu lieu en octobre 2021, actuellement mise en œuvre depuis mars 2022

CONFÉRENCE RESTAURATIVE

Participation dans le cadre d'une MÉDIATION RESTAURATIVE

3
JEUNES

3
ADULTES

Au total

34 **PERSONNES**
ont participé à des mesures de justice restaurative (médiation, conférence, stage)

RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier de l'année 2021, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Seront abordés : le résultat de l'exercice, le bilan comptable de l'association, les aspects de trésorerie, l'affectation du résultat ainsi que les évolutions financières prévisibles et les objectifs.

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Compte de résultat 2021

Notre association présente un résultat négatif de **139 802** euros au 31 décembre 2021, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses. Les recettes représentent **8 611 024** euros, dont **8 562 315** euros spécifiques à l'exploitation. On note une augmentation de 14 % par rapport à **2020** pour lesdites recettes essentiellement due à la revalorisation de la tarification des enquêtes sociales rapides et aux financements des activités CHRS.

• Répartition des recettes :

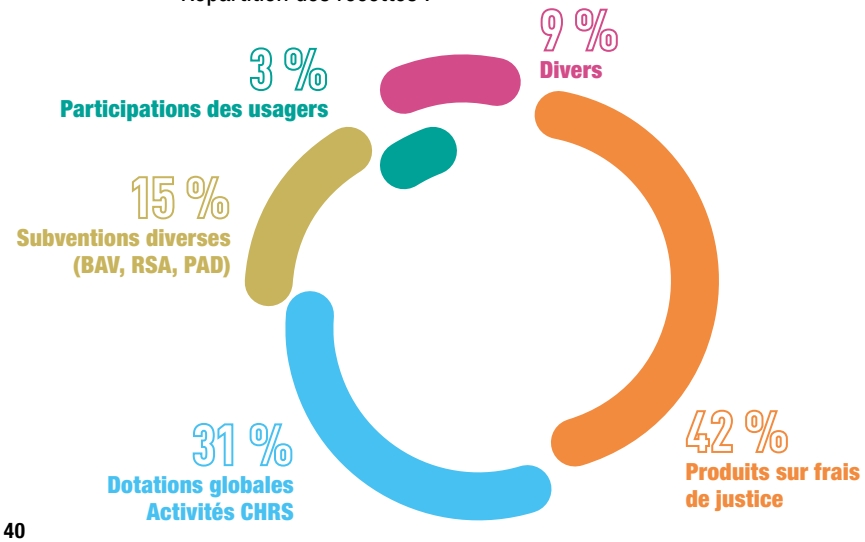

- Reprises de provisions : **447 962** euros (concernent les reprises d'indemnités de départ à la retraite et la provision relative au contentieux prudhommal).
- Reprise de fonds dédiés : **34 778** euros (correspondant au relais RSA Baumettes, ayant un exercice décalé (du 1er octobre N au 30 septembre N+1) pour un montant de **25 333** euros et un montant de **7 000** euros pour le service d'aide aux victimes).
- Les dépenses s'élèvent à **8 750 826** euros en augmentation de **15 %** par rapport à l'année précédente, dont **8 690 854** euros de charges d'exploitation dû principalement à :
- L'augmentation des charges de personnel et des honoraires des travailleurs indépendants (recrutement)
- Aux indemnités de départ à la retraite ou de ruptures conventionnelles
- A la qualification des créances irrécouvrables pour **238 400** euros sur l'année 2021 correspondants à des mesures d'enquêtes civiles ou des contrôles judiciaires non taxables.
- Les provisions pour risques et charges d'exploitation d'un montant de **258 806** euros sont constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière.
- Les dotations aux amortissements d'exploitation sont de 72 281 euros et des fonds dédiés ont été constatés pour 44 918 euros. Ils concernent le service du point d'accès au droit et une subvention pour le CHRS Belleville qui chevauche sur 2022/2023.

BILAN 2021

A l'actif, le patrimoine de l'association est constitué de matériels informatiques, mobiliers, aménagements divers de locaux. La valorisation nette est de **264 317** euros.

Les **2 262 467** euros de créances inscrites à l'actif circulant du bilan

sont principalement constituées par les retards de paiement des services judiciaires (86%) et des subventions à recevoir (11 %).
Au passif, les fonds propres sont en baisse de **134 324** euros par rapport à **2020**, portant leur total à **662 802** euros.
Les provisions pour risques et charges s'élèvent à **295 156** euros **(- 189 156 euros par rapport à 2020)**
Les fonds dédiés s'élèvent à **44 918** euros. Ils sont dus à un excédent de financement du point d'accès au droit par une enveloppe complémentaire du financeur principal, le CDAD en fin d'année, ainsi que le versement par la DISP de 10 000 €. Ces enveloppes complémentaires ont été versées tardivement, sans notification préalable. Cette situation n'a pas permis d'augmenter le temps de travail des juristes sur ce dispositif afin de les utiliser sur l'exercice **2021**. La quote-part du financement RSA Baumettes qui a un exercice décalé, du 1er octobre N au 30 septembre N+1 a été imputée aux « produits constatés d'avance »
Les dettes, d'un total de **1 922 948** euros, sont en hausse par rapport à 2020 du fait de la situation de trésorerie au 31 décembre **2021**, bien dégradée par les retards de paiement des juridictions.
En revanche, nous constatons une baisse des charges à payer et dettes fournisseurs qui s'élèvent à **909 524** euros. En comparaison, nous avions **1 049 599** euros de dettes en **2020**.
Le total du bilan de l'APCARS à fin **2021** s'élève à **2 925 825** euros.

TRÉSORERIE DE L'ANNÉE 2021

La trésorerie de l'association fait apparaître au 31/12/2021 un solde négatif de – 593 374 euros hors emprunt en cours, La trésorerie de l'année a été très impactée par des retards de paiement des régies, des indemnités de départ à la retraite élevées (6 mois de salaires pour certains selon la convention collective), des ruptures conventionnelles, des régularisations diverses, etc.
Pour 2022, l'objectif est de poursuivre la consolidation de nos activités et leur développement.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Résultats des CHRS (En attente de contrôle par le financeur) :
    - 59 716 euros pour le CHRS Belleville
    - – 31 450 euros pour le CHRS Athènes
- Résultats des autres activités proposés en report à nouveau.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Pour 2022, nous prévoyons une hausse d'activité sur les enquêtes sociales rapides suite à l'entrée en vigueur de la loi de programmation de la justice renforçant ce dispositif. En 2021, les objectifs ont été dépassés. Nous allons également bénéficier en 2022, d'une année pleine avec la nouvelle tarification à 150 euros l'enquête ce qui va permettre de mieux valoriser les week-ends travaillés par nos collaborateurs. Nous avons renouvelé les demandes de financements complémentaires sur le CHRS Belleville dans le cadre du dispositif de décohabitation des conjoints violents. Une convention a été signée avec la ville de Paris dans ce cadre en 2021.
La justice restaurative va également nous apporter de nouveaux financements.
Nous aurons également une baisse des charges qui s'est déjà amorcée en fin 2021 suites aux différents départs à la retraite. Le poste du directeur des services n'a pas été remplacé. Pour les autres, les salaires sont inférieurs, les personnes recrutées étant plus jeunes.

ELVYS FIOKOUNA
Trésorier

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DocuSign Enveloppe ID: 1BCE2928-EB11-454F-9C05-809F0B013C89

BDO

ASSOCIATION DE POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE ET DE REINSERTION SOCIALE
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée de l'APCARS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APCARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Ce nouveau règlement a une incidence sur la présentation des états de synthèse des comptes annuels, au niveau des fonds propres et du compte de résultat.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

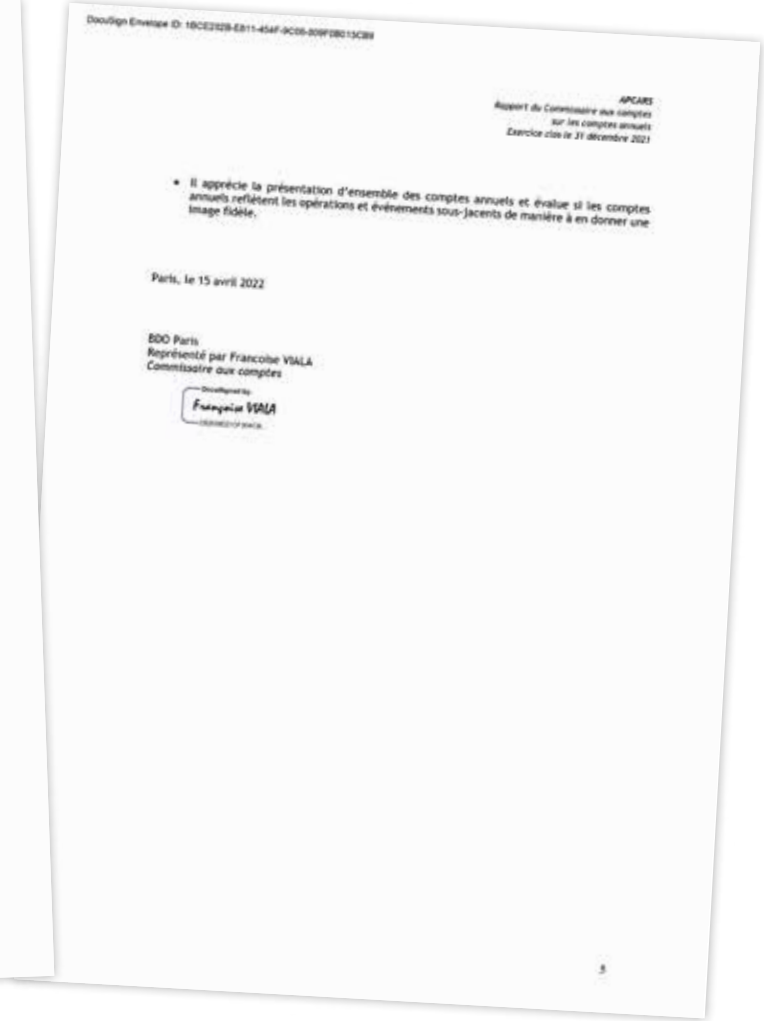

DocuSign Enveloppe ID: 1BCE2928-EB11-454F-9C05-809F0B013C89

APCARS
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 avril 2022

BDO Paris
Représenté par Francoise VIALA
Commissaire aux comptes

Françoise VIALA

5

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

RAPPORT FINANCIER

	RÉSULTAT AU 31/12/2021	RÉSULTAT AU 31/12/2020
Cotisations	330	300
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 074 649	7 131 649
Ressources liées à la générosité du public		
mécénats	3 050	6 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	447 962	327 801
Utilisations des fonds dédiés	34 778	45 000
Autres produits	1 546	26
Produits d'exploitation	**8 562 315**	**7 510 776**
Autres achats et charges externes	2 701 892	2 666 225
Impôts, taxes et versements assimilés	427 398	298 801
Salaires et traitements	3 379 668	2 868 827
Charges sociales	1 530 547	1 250 377
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 281	57 227
Dotations aux provisions	258 806	342 962
Reports en fonds dédiés	44 918	37 945
Autres charges		
Aides financières	4 545	7 625
Autres charges	270 800	8 167
Charges d'exploitation	**8 690 855**	**7 538 156**
Résultat brut d'exploitation	**-128 540**	**-27 380**
Produits financiers	**55**	**275**
Intérêts et produits assimilés	55	275
Charges financières	**627**	**737**
Intérêts et charges assimilées	627	737
Résultat financier	**-572**	**-462**
Produits exceptionnels	**48 654**	**23 360**
sur opérations de gestion	47 634	21 412
sur opérations en capital	1 020	1 948
Charges exceptionnelles	**59 344**	**40 561**
sur opérations de gestion	59 344	36 999
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 562
Résultat exceptionnel	**-10 690**	**-17 201**
RÉSULTAT	**-139 802**	**-45 043**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

		EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)		EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (à déduire)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 683	55 040	3 643	10 017
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	
Constructions			-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	626 207	449 827	176 380	209 860
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	-	-	-	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés	275		275	275
Prêts			-	
Autres	84 020		84 020	75 200
	-	-	-	
Total I	**769 185**	**504 867**	**264 317**	**295 352**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 197 453		2 197 453	1 878 958
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	65 014		65 014	88 717
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	343 671		343 671	278 752
Charges constatées d'avance	55 370		55 370	63 859
	-	-	-	
Total II	**2 661 508**	**-**	**2 661 508**	**2 310 288**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3 430 693**	**504 867**	**2 925 825**	**2 605 640**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT FINANCIER

PASSIF

		EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	26 429	26 429
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	850 315	850 315
	Réserves pour projet de l'entité	168 268	168 268
	Autres	30 305	30 305
	Report à nouveau	-306 326	-261 282
	Excédent ou déficit de l'exercice	-139 802	-45 043
	Situation nette (sous total)	**629 188**	**768 992**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	18 150	12 670
	Provisions réglementées	15 464	15 464
	Total I	**662 802**	**797 126**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	44 918	37 945
	Total II	**44 918**	**37 945**
PROVISIONS	Provisions pour risques	35 000	140 000
	Provisions pour charges	260 156	344 312
	Total III	**295 156**	**484 312**
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	972 766	229 147
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	116 990	119 319
	Dettes fiscales et sociales	705 016	858 852
	Autres dettes	87 518	71 428
	Produits constatés d'avance	40 658	7 510
	Total IV	**1 922 948**	**1 286 256**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**2 925 825**	**2 605 640**

REMERCIEMENTS

À l'Etat et ses services

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECT DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECT DU VAL DE MARNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
PRÉFECT DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
académie Créteil

Aux conseils régionaux

île de France — Demain s'invente ici

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au conseil départemental

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Aux mairies

MAIRIE DE PARIS

VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr

Aux CDAD : Bouches du Rhone / Hauts de Seine

Conseil Départemental de l'Accès au Droit Bouches-du-Rhône

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

A la CAF des Bouches du Rhone

Allocations Familiales Caf des Bouches-du-Rhône

À nos fédérations

Citoyens & Justice

France Victimes

Fédération des acteurs de la solidarité

Affil

À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

À nos partenaires privés, pour leur soutien

Fondation de France

Association QUALITEL

L'Assurance Maladie Bouches-du-Rhône

ACTiCE

Fondation Scelles

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ANPAA

IFJR Institut Français pour la Justice Restaurative

FONDATION JM.BRUNEAU SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Harmonie mutuelle Fondation d'entreprise

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

FONDATION BNP PARIBAS

Rédaction : les chefs de service, la direction, les salariés et usagers de l'APCARS
Design - Réalisation : B. Bubenicek

CONTACTER L'APCARS

SIÈGE

Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tél. : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

ILE-DE-FRANCE

Service régional d'enquêtes de personnalité
Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tel : 01 44 32 52 25
enquete.personnalite@apcars.org

Service régional de justice restaurative
Tel. 01 41 78 71 80
justice.restaurative@apcars.org

PARIS

APCARS 75
Tribunal judiciaire
Parvis du tribunal
75859 PARIS CEDEX 1
Tel : 01 44 32 51 17
Tel : 01 43 15 81 02
esr75@apcars.org

CHRS Belleville
45 rue Rébeval
75019 PARIS
Tel : 01 40 22 60 90
chrs.belleville@apcars.org

CRÉTEIL

APCARS 94
Tribunal judiciaire
Rue Pasteur Vallery Radot
94011 CRETEIL CEDEX

Secrétariat
Tel : 01 41 78 71 82
secretariat94@apcars.org

Service d'enquêtes sociales rapides
Tel : 01 41 78 71 98
esr94@apcars.org

France Victimes 94
Tel : 01 41 78 71 86
bav94@apcars.org

116 006 Numéro d'aide aux victimes

Service de contrôles judiciaires
Tel : 01 41 78 71 82
controle.judiciaire94@apcars.org

BOBIGNY

APCARS 93
Tribunal judiciaire
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Service d'enquêtes sociales rapides
Tel : 01 48 31 73 62
esr93@apcars.org

MARSEILLE

Siège
3 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE

Service justice
3 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tel : 04 91 59 83 72
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Points d'accès au droit
direction-apcarsmarseille@apcars.org

CHRS Athènes
5 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tel. : 04 96 10 04 70
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service Emploi
Tel : 07 71 43 91 69
serviceemploimarseille@apcars.org

Service RSA
5 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tel : 04 91 15 76 26
rsa@apcars.org

LA RÉUNION

28 B rue d'Après, Bât. 1
97400 Saint Denis
Tel : 06 92 26 17 60- 0262 93 38 11
Fax :09 70 10 10 57
maite.brochet@apcars.org

Design et réalisation : B. Bubenicek - Crédit photos : Image-in - Apcars - 06/2022

apcars
Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale

APCARS (siège)
Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tel : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

@APCARS

www.apcars.fr